

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16\_DFE\_SBUD\_10

## CONSEIL REGIONAL

15 - 16 décembre 2016

### DELIBERATION

#### Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 22 novembre 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 décembre au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, premier Vice-président du Conseil régional.

**Etaient présents :** Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Lena LOUARN, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Madame Martine TISON, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI,

**Avaient donné pouvoir :** Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Madame Virginie D'ORSANNE à partir de 18h40), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 18h15), Monsieur Thierry BURLLOT, (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 17h05), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à partir de 18h20), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA à partir de 19h00), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 16h15), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 14h30), Madame Claire

## REGION BRETAGNE

GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 16h30), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Monsieur Christian LECHEVALIER à partir de 16h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 14h30), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 19h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 14h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 14h30), Monsieur Hervé UTARD (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPANI à partir de 18h00)

Vu l'article L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 5 décembre 2016 ;

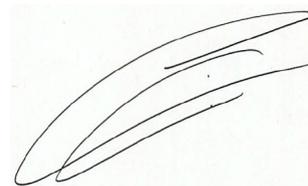
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commissions Finances et Affaires générales en date du 12 décembre 2016;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

- **A pris acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif pour 2017.

Le premier vice président  
du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 21/12/2016

Reçu en préfecture le 21/12/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20161215-16\_DFE\_SBUD\_10-DE

---

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**

## **PERSPECTIVES PLURIANNUELLES ET TRAJECTOIRE FINANCIERE**

### **2017 - 2021**

---

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1/ DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI EXPRIMENT LA PERSEVERANCE DE L'EFFORT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET REGIONAL, DANS UN CONTEXTE EN TRES FORTE MUTATION.....</b>	<b>4</b>
1.1 – La persévérance dans l'action pour accompagner des mutations structurelles et profondes.....	4
1.2 - Un contexte incertain et évolutif.....	5
1.3 - Une contrainte budgétaire confirmée à court et moyen terme qui appelle la constance de notre stratégie budgétaire.....	6
1.4 - De nouvelles perspectives ouvertes à moyen terme. ....	7
<b>2/ UNE NOUVELLE ETAPE DE MONTEE EN PUISSANCE DE L'ECHELON REGIONAL ET LA CONSTRUCTION DE LA « NOUVELLE REGION ».....</b>	<b>8</b>
2.1 - Le double renforcement des compétences régionales dû aux lois de réforme territoriale. ....	8
2.2 - Une nouvelle étape dans le repositionnement de la Région autour de responsabilités opérationnelles renforcées.....	9
2.3 – La nécessité de développer de nouvelles formes de partenariats avec les territoires et en particulier avec les EPCI. ....	10
2.4 - Une confirmation de la possibilité pour la Région de se saisir des ouvertures faites par la loi en termes d'expérimentations. ....	11
2.5 - L'opportunité pour la Région de conforter son rôle spécifique de coordination de l'action publique à l'échelle régionale et de conduire de grands projets d'intérêt régional. ....	11
<b>3/ LA MISE EN ŒUVRE DES SIX GRANDES AMBITIONS DU PROJET REGIONAL.....</b>	<b>13</b>
3.1 - Première ambition, premier axe d'action : stimuler la création de richesse, conforter notre appareil productif et développer l'initiative entrepreneuriale au service d'un emploi durable. ....	13
3.2 - Deuxième ambition, deuxième axe d'action : poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne, ....	15
3.3 - Troisième ambition troisième axe d'actions : réussir la transition énergétique et environnementale pour en faire un réel levier de développement d'activités, de réponse aux défis climatiques et de large mobilisation sociale pour une ambition partagée. ....	16
3.4 - Quatrième ambition, quatrième axe d'action : promouvoir l'équilibre des territoires, leur assemblage, leur capacité à mettre en œuvre leur vocation et leurs spécificités.....	17
3.5 - Cinquième ambition et cinquième axe d'action : poursuivre le désenclavement de la région et permettre une Bretagne connectée et de toutes les mobilités, y compris par la révolution numérique. ....	18
3.6 - Sixième ambition et sixième axe d'action : favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle. ....	20
<b>4/ UNE STRATEGIE FINANCIERE CONFIRMEE.....</b>	<b>23</b>
4.1 – Un nouvel élargissement du périmètre des compétences régionales .....	23
4.2 – La contribution des collectivités au redressement des comptes publics .....	25
4.2.1 – <i>Une volonté politique de réduire le déficit public.....</i>	25
4.2.2 - <i>Un programme d'économies structurelles qui met à contribution les collectivités territoriales</i>	25
4.2.3 - <i>Une perte de ressources significative pour la Région.....</i>	26
4.2.4 - <i>Le risque d'élargissement des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités à la DC RTP.....</i>	27
4.3 –Le financement de la formation professionnelle et l'apprentissage .....	29
4.3.1 – <i>Le financement de la formation professionnelle.....</i>	29
4.3.2 - <i>Le financement de l'apprentissage.....</i>	29
4.4 – Les perspectives d'évolution des autres ressources .....	30
4.4.1 - <i>La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises .....</i>	30
4.4.2 - <i>Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau.....</i>	31
4.4.3 - <i>La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques .....</i>	31
4.4.4 - <i>La taxe sur les cartes grises .....</i>	31
4.5 – Tenir nos engagements, mettre en œuvre le projet régional et permettre le développement d'initiatives nouvelles.....	32
4.6 – L'obligation de garantir la soutenabilité du cadre financier.....	33
4.7 – Des conditions d'emprunt optimisées mais qui approchent un seuil limite .....	36

---

## PREAMBULE

---

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation prévue par le CGCT. Il doit intervenir, chaque année, dans un délai de 10 semaines précédant la présentation à l'assemblée régionale du projet de budget primitif, acte majeur de la vie de la collectivité.

La préparation, l'adoption et l'exécution du budget sont les trois temps d'un processus rythmé par les étapes que représentent le DOB, le vote du budget primitif et de ses éventuelles décisions modificatives, et la présentation du compte administratif. Elles permettent à l'assemblée régionale d'en débattre en toute transparence.

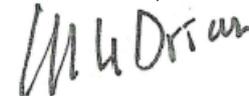
Les OB permettent de proposer à la délibération des élu.e.s régionaux.ales les principales lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité. Elles reposent sur une analyse du contexte économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, au regard des principaux enjeux que porte son projet de mandat. Ces orientations portent sur le budget primitif de l'année en cours de construction, mais elles s'inscrivent naturellement dans une perspective pluriannuelle qui est celle du mandat et du programme prévisionnel des investissements de la collectivité.

Si les OB sont un document budgétaire, elles sont bien distinctes du budget primitif qui seul a pour vocation de détailler l'affectation des moyens financiers aux priorités régionales retenues pour l'année. Le budget primitif procède programme par programme. Par nature, les OB doivent s'en tenir aux grandes orientations et au cadre de la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux de projet politique de l'institution.

Les OB sont donc, chaque année, un débat démocratique important dans la vie de l'institution. Elles expriment en 2017 la confirmation de tous les engagements pris par la majorité pour ce mandat et traduisent ainsi une continuité résolue dans l'action. Mais elles se situent aussi dans le contexte très spécifique d'une nouvelle étape dans la montée en puissance de l'institution régionale, du fait de la mise en œuvre des lois récentes de réforme territoriale. Aussi ce rapport d'orientations budgétaires doit-il être lu en lien avec la communication présentée lors de cette même session, portant sur la prise en charge des nouvelles compétences par le Conseil régional.

**Je vous demande de bien vouloir me donner acte de ces orientations budgétaires pour l'année 2017.**

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

# 1/ DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI EXPRIMENT LA PERSEVERANCE DE L'EFFORT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET REGIONAL, DANS UN CONTEXTE EN TRES FORTE MUTATION.

2017 est la deuxième année du mandat en cours. Tout a été fait pour que 2016, année d'installation du nouvel exécutif et de mise en route de son projet, soit pleinement utile. Les six priorités du projet ont ainsi été mises en œuvre avec détermination et sans délai, les engagements pris ont été tenus et les chantiers essentiels ont été ouverts.

2017 s'inscrit donc dans une totale continuité avec cette dynamique, elle verra la poursuite des actions conduites autour des six axes du mandat, la montée en puissance des dispositifs nouvellement créés l'avancement des chantiers ouverts.

## **1.1 – La persévérance dans l'action pour accompagner des mutations structurelles et profondes**

Cette persévérance est la condition de la réussite des politiques publiques engagées par le Conseil régional, en articulation avec celles de l'Etat et les actions de ses partenaires territoriaux, publics et privés. L'enjeu, comme rappelé en 2016, est de permettre à la Bretagne de faire face à de profondes mutations, de préparer son avenir, de se réinventer comme elle a su le faire à de nombreuses étapes de sa longue histoire et de valoriser les immenses atouts qui sont les siens.

L'analyse des enjeux faite par le Conseil régional, s'appuyant sur l'ensemble des réflexions conduites par le CESER, demeure vraie et la Bretagne doit trouver les réponses à des tendances qui, confirmées, pourraient profondément éroder son modèle de développement :

- la perte de compétitivité de certaines de nos filières économiques qui ont fait le socle du rattrapage breton,
- l'accentuation de certaines dynamiques territoriales se traduisant par des déséquilibres géographiques et une mise en cause de l'équité entre les espaces bretons,
- le sentiment d'érosion de la cohésion sociale bretonne, qu'alimentent les difficultés particulières de la jeunesse, des chômeurs de longue durée, des familles monoparentales, mais aussi la baisse de l'engagement associatif.

Ces enjeux ne sont d'ailleurs pas propres à la Bretagne tant ils touchent l'ensemble des régions françaises et européennes dans un contexte de mondialisation, d'exacerbation des concurrences et d'individualisme. On peut y ajouter, partout, les symptômes d'une méfiance croissante des populations à l'égard de leurs représentants, des institutions et des élites. Ils appellent des solutions elles aussi nouvelles, globales, inscrites dans le développement durable, qui ne peuvent plus être que sectorielles et cloisonnées. Nos sociétés sont collectivement appelées à réinventer leurs modèles de développement, en profondeur. C'est ce que recouvre le terme des « transitions ».

Mais si ces enjeux ne sont pas spécifiquement bretons, ils se posent différemment ici et il convient de bien prendre en compte ces particularités, à la fois pour mieux répondre aux fragilités de la Bretagne et bien valoriser les cartes dont nous disposons.

- La Bretagne reste l'une des régions les plus attractives. Chaque année, elle accueille ainsi près de 20 000 nouveaux habitants, ce qui représente évidemment un défi majeur, mais est d'abord un facteur d'enrichissement et d'activité économique. Son attractivité pour le tourisme ne se dément pas et la Bretagne est restée dynamique en ce domaine alors que bien d'autres régions pâtissaient des événements dramatiques de l'année passée.
- La qualité de son armature urbaine, conciliant l'attractivité de ses deux métropoles et son tissu de villes moyennes reste une réalité vivante.
- L'avance qu'elle a su prendre dans la structuration et l'organisation de son territoire en intercommunalité et en territoires de projets que sont les pays, est une force pour inventer une action publique plus efficace et innovante, pour que la Bretagne demeure une terre de coopération.
- La qualité de ses infrastructures de transport, vitale pour compenser les caractéristiques géographiques de la Bretagne, se verra confortée en juillet 2017 avec la mise en service de la LGV.

- La Bretagne demeure caractérisée par une forte cohésion sociale dont les indices de faible conflictualité ou les moindres inégalités sociales sont des marqueurs essentiels et des facteurs enviables de performance territoriale. L'expérience engagée autour de sa conférence sociale et sa pratique du paritarisme y contribuent effectivement. Plus largement, demeure en Bretagne une confiance à l'égard des institutions, plus forte qu'ailleurs, même si elle se fragilise, et qui se tourne notamment vers l'échelon régional.
- La Bretagne reste l'une des régions où l'engagement citoyen et associatif demeure l'un des plus forts, même s'il connaît un certain recul. Cela se traduit aussi par une activité de solidarité très vivante et la promotion de valeurs d'avenir comme celle de la gratuité et du bénévolat. Le goût d'entreprendre et d'entreprendre collectivement est aussi une marque du caractère breton.
- Son système de formation, initiale et continue, s'il doit se réformer en permanence et s'adapter aux besoins nouveaux, demeure un avantage comparatif déterminant et un vecteur de performance et d'attractivité.
- La Bretagne a su s'engager de manière résolue dans les enjeux de la transition énergétique et écologique par de multiples vecteurs, allant d'initiatives institutionnelles à des démarches citoyennes et individuelles innombrables. Sa capacité à s'être engagée avec succès dans la reconquête de la qualité de l'eau, obtenant d'incontestables résultats, en témoigne. Le récent travail de classement publié par « la vie », plaçant la Bretagne dans les premières places des régions investies dans les enjeux environnementaux témoigne de cette mobilisation efficace.
- Elle bénéficie d'une identité connue et reconnue, dynamique et ouverte sur le monde, facteur d'attractivité et de rayonnement dans un monde qui tend à l'uniformisation.
- Son positionnement maritime, au moment où les océans apparaissent comme des espaces de développement essentiels pour l'avenir dans les domaines des échanges, des ressources, des énergies ou de la technologie, est un atout de premier plan.
- De même la qualité de ses productions agricoles et agroalimentaires demeure son premier avantage comparatif économique. Ses savoirs faire en matière de sûreté et de sécurité alimentaires, notamment dans le domaine animal, sont un formidable atout dans un monde qui demande de la qualité. La Région a su ces dernières années prendre des positions nouvelles dans le domaine à fort potentiel des biotechnologies.
- Son excellence dans le domaine numérique, alors que l'internet des objets ouvre des perspectives de développement immenses au croisement des filières, apparaît comme un levier de développement essentiel. Le développement d'usages multiples pourra s'appuyer en Bretagne sur le déploiement programmé et engagé de la fibre optique pour tou.te.s. En quelques mois, la Bretagne a su se positionner comme une région européenne leader dans le domaine émergent de la Cybersécurité ou celui des réseaux intelligents, avec le projet SMILE.
- La qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur de la Bretagne, ciblées sur les priorités de la S3 adoptée en 2013 et pour autant que leurs acteurs sachent s'organiser pour répondre aux défis de demain, est un facteur puissant de création, de rayonnement et de positionnement international.

Après quelques années de doute, notamment 2013, marquées par des tensions fortes, la Bretagne a su retrouver une dynamique de projets et d'investissement. Les engagements pris par la puissance publique dans le cadre du pacte d'avenir, du contrat de plan, d'une nouvelle convention sur les langues de Bretagne, des programmes des fonds européens, de la nouvelle politique territoriale, des plans spécifiques pour les filières agricoles, ont été tenus et ont permis une nouvelle mobilisation des acteurs. Cet effort et cette dynamique doivent être poursuivis et pour apporter des réponses efficaces aux mutations auxquelles nous faisons face, doivent s'inscrire dans la durée.

## **1.2 - Un contexte incertain et évolutif**

Mais cette continuité dans l'action s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par les incertitudes de la conjoncture et par de profondes évolutions institutionnelles.

L'incertitude de la conjoncture demeure. Si la France échappe cette année encore à la récession, si elle a retrouvé un faible rythme de croissance, ce dernier demeure toujours fragile.

S'il ne convient pas de se résoudre à une trop faible croissance, il faut aussi prendre conscience que nos sociétés occidentales ne peuvent plus miser sur le retour de taux de progression du PIB comme ceux qu'elles ont connu dans les années 70. C'est donc une nouvelle forme de croissance, plus créatrice d'emplois, reposant sur des modèles nouveaux qu'elles doivent viser.

Par ailleurs, cette croissance reste tributaire de multiples aléas, notamment ceux liés à la conjoncture mondiale, économique et géo stratégique. On a vu cet été les effets des attentats sur la croissance

économique. Les espoirs de reprises sont trop fréquemment déçus par l'intervention de crises, forcément imprévisibles. Or cette incertitude est sans doute appelée à perdurer.

En Bretagne, l'ensemble des efforts consentis doivent donc être orientés vers le soutien à cette fragile croissance, vers l'activation de nouveaux leviers d'activité, reposant sur des modèles innovants. C'est tout le sens de la Glaz économie et de l'accompagnement des transitions environnementales. Mais l'effort, en même temps, doit porter sur le renforcement de la composante emploi de cette croissance, sur l'amélioration de l'ensemble des processus d'accompagnement vers l'emploi. C'est tout le sens de notre engagement dans le plan des 47 000 formations et pour une délégation de compétence nouvelle en ce domaine.

Force est d'ailleurs de constater que dans un contexte global teinté de morosité, la Bretagne en 2016 a aussi bénéficié de plusieurs indicateurs favorables. Le premier est celui des investissements qui se sont poursuivis dans de nombreux secteurs économiques, témoignant aussi, à côté de filières fragilisées, de secteurs dynamiques et conquérants. C'est notamment le cas de plusieurs segments des IAA bretonnes mais aussi de secteurs émergents comme la cybersécurité.

L'autre indicateur est celui de l'emploi. Après avoir connu de 2012 à 2014 des évolutions plus défavorables que dans le reste de la France, faisant craindre que la Bretagne ne perde son avantage comparatif, cette tendance s'est inversée et a permis de confirmer ce différentiel favorable qui fait toujours de la Bretagne l'une des régions de France les moins gravement touchées par le chômage.

Le second élément majeur du contexte général dans lequel se construit le budget 2017 est celui des bouleversements induits par la réforme territoriale, ainsi que du maintien d'une très forte contrainte budgétaire. Si la Bretagne n'est pas touchée par le mouvement des fusions de régions, son territoire n'en est pas moins marqué par de profondes recompositions qui modifient le paysage institutionnel dans lequel doit se construire l'action publique. Ainsi, alors que la masse des transferts de compétences concernée par les lois MAPTAM et NOTRe est bien moindre que celle de la réforme de 2004, le cumul de toutes les évolutions induites rend de fait le mouvement très profond.

Au delà de la montée en compétences de tel ou tel niveau, nous assistons à des changements structurels dont on commence juste à percevoir les incidences. L'essentiel se situe certainement dans la montée en puissance des EPCI, y compris des métropoles avec lesquelles le Conseil régional est appelé à jouer un partenariat tout à fait renouvelé. Mais si ces évolutions sont rapides, elles se font par étapes et il est évident que 2017 sera à cet égard une année très particulière puisque la nouvelle carte des intercommunalités entrera en vigueur le 1er janvier et qu'il faudra aux nouveaux EPCI (59 contre 101 actuellement) le temps de s'organiser et d'absorber leur croissance géographique et de compétences.

### **1.3 - Une contrainte budgétaire confirmée à court et moyen terme qui appelle la constance de notre stratégie budgétaire**

---

La contrainte budgétaire, décrite dans la quatrième partie de ce rapport, est forte, continue et croissante. Elle résulte de l'obligation faite à la France de restaurer ses comptes publics, de réduire son niveau d'endettement, et pour cela de réduire le niveau de sa dépense publique. L'enjeu est celui de la préservation de nos capacités d'investissement pour l'avenir. Cette orientation nationale s'inscrit forcément dans la durée et entraîne aussi des conséquences très durables pour le Conseil régional.

Cette obligation s'est traduite dès 2014 par la présentation et la mise en œuvre d'un vaste plan national d'économies sur les dépenses publiques, associant les collectivités locales à l'effort national à hauteur de 11,5 milliards d'euros entre 2014 et 2018. Pour la Bretagne, c'est sur cette même période, la perspective d'une réduction de ses ressources en provenance de l'Etat à hauteur de 71 Millions d'euros en fin de période et de 158 millions d'euros en impact cumulé.

Les premiers impacts de cette contrainte se conjuguent avec les effets de la réforme territoriale qui induit des charges nouvelles et parfois insuffisamment compensées. En Bretagne, ils se sont d'ores et déjà fait sentir au moment où, comme prévu, le Conseil régional devait faire face à des années de forte mobilisation budgétaire pour le paiement de ses grands investissements et en particulier ceux liés à la LGV. Ceci a conduit la Région à adapter sa stratégie financière afin de maintenir une trajectoire conforme à ses engagements et à sa crédibilité auprès de ses créanciers et financeurs. Ainsi le Conseil régional de Bretagne a-t-il dès 2015 pris les dispositions nécessaires à la réduction de son budget de fonctionnement à hauteur de -0,75 %.

Cet engagement a été tenu sur les deux dernières années, permettant ainsi de ne pas obérer la capacité d'investissement de la collectivité qui s'est maintenue à des niveaux exceptionnellement élevés. La contrainte s'inscrivant dans la durée et devant encore se confirmer dans les années à venir, le Conseil régional sera

naturellement conduit à poursuivre cet effort d'adaptation pour permettre la mise en œuvre des grandes ambitions de son projet politique.

Ceci le conduit à maintenir son effort pour être plus sélectif, plus créatif et plus imaginatif pour faire mieux avec moins de moyens. C'est l'idée de la « Nouvelle Région ». Il nous faut pour cela innover en permanence, inventer de nouvelles manières de faire, en interne, pour nos propres politiques, mais aussi et surtout avec nos partenaires des autres collectivités locales et au delà avec les acteurs privés. Mutualisations, mise en cohérence des politiques et des dispositifs, guichets uniques, conventionnements : l'objectif de « régionalisation des politiques publiques » que la Bretagne avait porté dans sa contribution au débat sur la décentralisation est plus que jamais d'actualité.

#### **1.4 - De nouvelles perspectives ouvertes à moyen terme.**

---

La Bretagne connaît actuellement une conjoncture budgétaire particulièrement tendue, par l'effet cumulé de la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux et de la contrainte nationale et européenne. Elle ne peut y faire face qu'en persévérant dans sa stratégie financière et budgétaire, anticipée dès 2005 et constamment adaptée pour maintenir la qualité de sa signature. Elle peut néanmoins entrevoir, dès à présent, des perspectives nouvelles sur le moyen terme, à l'horizon de l'après 2021. Trois éléments y contribuent.

- Le premier est la chronique connue de son PPI actuel. Son niveau d'investissement exceptionnel qu'explique le financement de la LGV, a passé son pic en termes de paiements et entre dorénavant dans une phase de décélération. Il en résultera un retour à un profil d'investissement plus « normal » pour la collectivité, permettant d'envisager un désendettement progressif, indispensable à l'engagement de nouveaux projets.
- Le deuxième élément est le résultat attendu de la mise en œuvre de la « nouvelle Région ». L'évolution de ses modes de faire en interne et en externe, en lien avec nos partenaires, doit permettre des gains d'efficacité et l'amélioration dans la performance de ses politiques publiques, réouvrant là encore des marges de manœuvre nouvelles.
- Le troisième élément résulte de l'engagement pris par le premier Ministre de substituer à la DGF des régions une part de TVA. Si cette décision, qui reste à confirmer par le Parlement, n'aura pas d'impact à court terme et ne permettra pas de rénover dans l'immédiat la dynamique financière des Régions, elle marque une rupture importante, historique, dans le constant mouvement de réduction de l'autonomie financière des Régions. Elle est potentiellement l'acte majeur de la récente réforme territoriale.

A moyen terme, du fait de la dynamique propre de la TVA, les Régions ont enfin une perspective de sortir de la spirale actuelle qui les a conduites à voir leurs ressources se réduire plus vite que pour aucun des autres niveaux de collectivités.

---

## 2/ UNE NOUVELLE ETAPE DE MONTEE EN PUISSANCE DE L'ECHELON REGIONAL ET LA CONSTRUCTION DE LA « NOUVELLE REGION ».

---

Cette montée en puissance résulte naturellement de la poursuite des chantiers partenariaux ouverts par le Conseil régional depuis de nombreuses années pour accélérer le mouvement de régionalisation de l'action publique, mais elle connaît une très nette accélération avec la mise en œuvre des lois de réforme territoriale.

On retient de ces dernières, l'émergence de 5 lignes de force cohérentes et très structurantes pour l'émergence de la Nouvelle Région, lignes de force qui marqueront l'année 2017.

- Un double renforcement des compétences de la Région, tant sur le plan opérationnel que d'un point de vue stratégique, dans une logique de répartition par blocs.
- Une nouvelle étape dans le repositionnement de la Région autour de responsabilités opérationnelles de production de service public, induisant de nouvelles façons de faire, en lien avec les usagers et en proximité.
- L'obligation de développer de nouvelles formes de partenariats avec les territoires et en particulier avec les intercommunalités.
- Une confirmation de la possibilité pour la Région de se saisir des ouvertures faites par la loi en termes d'expérimentations.
- L'opportunité pour la Région de conforter son rôle spécifique de coordination de l'action publique à l'échelle régionale et de conduire de grands projets d'intérêt régional.

### **2.1 - Le double renforcement des compétences régionales dû aux lois de réforme territoriale.**

Les lois de réforme territoriale, auxquelles il convient d'ajouter les lois liées à la formation et à l'éducation ou les lois adoptées en matière de transition environnementale dessinent un nouveau périmètre de responsabilités de la Région, plus cohérent et plus lisible. Ce périmètre retient trois grands blocs de compétences pour lesquels la Région voit ses moyens opérationnels augmentés et qui s'adossent tous à un schéma stratégique dont la place est elle aussi renforcée.

Sur chacun de ces blocs, c'est donc à un double renforcement de compétence que la Région doit répondre, à la fois sur le plan opérationnel et sur celui de la stratégie.

- Le premier est celui du développement économique, conforté par une compétence réaffirmée sur les aides aux entreprises et par la confirmation de la place de la SRDEII. Ce rôle est aussi accru du fait du retrait forcé des départements.
- Le second est celui de la formation, initiale et continue, des jeunes et des demandeurs d'emploi, de l'enseignement secondaire au supérieur. Il est nettement confirmé par la responsabilité nouvelle en matière de carte des formations, mais également par le repositionnement du CPRDFOP, dont le périmètre devient global et fait de la Région le pivot d'un continuum allant de la formation initiale jusqu'à l'accompagnement vers l'emploi. Ce dernier point sera complété dans le cadre de la demande de délégation de compétence faite par le Conseil régional lors de sa session d'octobre.
- Le troisième est l'aménagement du territoire, pris dans une acception large, recouvrant les partenariats territoriaux, les enjeux de l'environnement et les transports. C'est le domaine dans lequel les évolutions induites par les lois récentes sont les plus fortes. La Région se voit confortée comme autorité organisatrice de transports sur un périmètre élargi aux transports interurbains et scolaires, à la desserte des îles et à la gestion de nouveaux ports. Elle se voit aussi reconnue comme chef de file en matière de biodiversité et prend des responsabilités nouvelles en matière de déchets et d'économie circulaire. Cet ensemble considérable est adossé à l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), schéma intégrateur,

document porteur d'un projet territorial, permettant de donner pleine cohérence à l'ensemble des stratégies d'aménagement.

La mise en œuvre de ces responsabilités nouvelles marquera pleinement l'année 2017 puisque sur chacun des trois blocs, des étapes majeures seront franchies :

Le 1er janvier, la Région sera en pleine responsabilité juridique :

- de la planification en matière de déchets (effectif depuis la parution de la loi NOTRe),
- de 19 ports transférés par les Départements, en plus des trois déjà en responsabilité,
- des liaisons maritimes vers les îles,
- des transports routiers interurbains

Entre janvier et août 2017, les Départements restent en charge du transport scolaire et se verront déléguer par la Région l'organisation du transport interurbain par souci de cohérence de gestion.

Le 1er septembre 2017, la Région prendra la gestion directe du transport interurbain et scolaire.

Le 1er janvier 2018, la Région se verra transférer les effectifs des personnels concernés.

Dans le courant de l'année 2017 la Région assumera à la place de l'Etat le pilotage d'une mission d'accompagnement des personnes en situation de recherche d'emploi à la création d'entreprise (ex dispositif NACRE).

En parallèle, dans le courant de 2017, la Région aura activé sa nouvelle responsabilité stratégique par la finalisation de sa Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), l'adoption du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le lancement des travaux d'élaboration du SRADDET.

Ces responsabilités nouvelles se cumuleront en 2017 avec la poursuite de la montée en puissance des compétences ou de dispositifs déjà mis en œuvre par le Conseil régional. C'est notamment le cas de la compétence d'autorité de gestion des fonds européens, (désormais consacrée par l'Union européenne), pour ce qui concerne le FEDER et le FSE. Après une année 2016 d'amorçage, 2017 verra une très forte accélération de la programmation et l'engagement des premières remontées de dépenses, pouvant donner lieu à des paiements par l'Europe. Cette accélération résultera notamment des progrès attendus sur les dossiers BTHD (Bretagne très haut débit), port de Brest, et fonds EMR.

Pour le FEAMP et le FEADER, notamment le volet LEADER, la Région restera très mobilisée pour permettre, dès que les blocages actuels seront levés, une programmation dynamique répondant aux enjeux et attentes des acteurs.

## **2.2 - Une nouvelle étape dans le repositionnement de la Région autour de responsabilités opérationnelles renforcées**

Les nouvelles responsabilités régionales, au terme des discussions engagées avec les départements dans le cadre des CLECTs (commissions locales d'évaluation des charges), représentent un montant global de 137 M€ par an et mobiliseront un effectif de 116 équivalents temps plein transférés à la Région. C'est donc une nouvelle étape dans la montée en puissance de l'action régionale.

Il appartiendra à la Région, dès 2017, d'intégrer ces nouvelles compétences et charges et les agents qui en ont la responsabilité.

L'enjeu majeur sera pour elle d'assurer un service rendu au moins équivalent à celui que rendaient les Départements et d'assurer l'harmonisation progressive des politiques qui étaient jusque là conduites par quatre autorités distinctes.

Les montants budgétaires, comme les effectifs de personnels ne sont pas de nature à bouleverser le positionnement global du Conseil régional. En revanche, c'est la nature de ces compétences nouvelles et les exigences qu'elles entraînent qui auront des impacts plus profonds sur l'institution et son fonctionnement.

Au delà des chiffres budgétaires, relatifs, le transport scolaire représente 115 000 élèves transporté.e.s chaque jour, 400 marchés, 300 délégations à des autorités organisatrices de rang second ; les transports interurbains, ce sont 5 millions de voyages par an, 25 contrats, 4 gares routières ; les liaisons maritimes, ce sont 10 îles desservies, 2,5 millions de voyageurs par an, 17 navires, 6 délégations de service public ; le nouveau périmètre portuaire, ce sont 19 ports de plus...



- mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement adaptés et spécifiques des territoires, tout en maintenant une forte cohérence de la politique régionale,
- déployer, enfin, sur le terrain, une action et une présence permettant d'offrir aux entreprises un service public de l'accompagnement. Il s'agit de leur garantir, autant que possible, un niveau de service à haute valeur ajoutée, équivalent où qu'elles se trouvent et quel que soit leur profil. Un enjeu sera notamment la mise en œuvre du dispositif nouveau de soutien aux TPE de l'artisanat et du commerce qui exige une forte présence de proximité.

Le partenariat nouveau, c'est enfin celui que la Région pourra bâtir avec ses interlocuteurs, notamment dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et en particulier sur les compétences partagées. Le travail engagé depuis le Pacte pour la Bretagne en matière culturelle sera poursuivi pour construire un projet culturel régional ambitieux dans le cadre de la Conférence pour la culture des collectivités de Bretagne (CCCB).

De la même manière, une réflexion partagée sera proposée en matière de tourisme, au terme de la CTAP du 1er décembre qui abordera le sujet. Les réflexions nouvelles pourront s'appuyer sur le travail d'ores et déjà effectué avec les Conseils départementaux, et avec l'ensemble des acteurs au sein des destinations touristiques, et tout au long de 2017 dans le cadre des ateliers du tourisme.

#### **2.4 - Une confirmation de la possibilité pour la Région de se saisir des ouvertures faites par la loi en termes d'expérimentations.**

La Région a très tôt revendiqué le droit à la différenciation comme expression majeure d'une réelle décentralisation. Faute d'avoir obtenu ce qu'elle espérait, elle s'est résolument engagée dans les ouvertures permises par la loi. C'est à ce titre qu'a été mise en œuvre l'expérimentation sur la culture qui se déploie progressivement et donne, dans le cadre de la CCCB, des résultats encourageants en matière de concertation et de mise en cohérence des politiques culturelles locales.

La Région a ensuite obtenu l'accord de l'Etat et de ses partenaires sur la prise en charge d'une compétence d'animation et de coordination dans le domaine des politiques de l'eau. Cette demande, validée par la CTAP est en cours d'instruction à Paris et un décret en Conseil d'Etat devrait, au plus tard en 2017, consacrer cette responsabilité régionale. Cela donnera un coup d'accélérateur à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, actuellement en cours de construction avec l'ensemble de nos partenaires.

Dans un domaine connexe, une responsabilité de coordination des politiques énergétiques pourra être proposée par la Région à ses partenaires dans le cadre d'une réunion de la CTAP.

2017 verra aussi la formalisation de la candidature bretonne à une mission nouvelle en matière de coordination des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi. Il s'agit là d'une compétence très stratégique et lourde de responsabilités. Elle ne peut être mise en œuvre que dans un réel partenariat, le continuum de l'accompagnement vers l'emploi mobilisant de nombreux acteurs. La Région est néanmoins le seul acteur aujourd'hui en capacité d'exercer cette mission complexe, s'appuyant pour cela sur l'expérience forte de la Bretagne en matière de partenariat, comme de paritarisme.

#### **2.5 - L'opportunité pour la Région de conforter son rôle spécifique de coordination de l'action publique à l'échelle régionale et de conduire de grands projets d'intérêt régional.**

Le rôle stratégique du Conseil régional est conforté par les lois de réforme territoriale. Il l'est particulièrement en Bretagne, région à forte identité et cohésion qui attend beaucoup de l'institution régionale. Elle seule, en effet, peut assumer la responsabilité du pilotage de grands projets collectifs à l'échelle du territoire breton.

C'est le cas sur l'enjeu majeur de l'attractivité régionale. Dans le prolongement de la démarche déjà mise en œuvre autour de la marque Bretagne, la Région proposera à ses partenaires de travailler au déploiement d'une stratégie d'attractivité globale.

Dès 2017, une première matérialisation sera proposée dans le cadre d'une campagne d'attractivité lancée en appui à la mise en place de BGV. Un million d'euros a été mobilisé dès la DM2 d'octobre pour permettre un financement massif d'une campagne ambitieuse. Elle sera engagée en mars 2017 et prendra la suite d'une campagne spécifique d'information sur les nouvelles mobilités permises par BGV. Elle complètera la

campagne commerciale que la SNCF sera amenée à conduire, elle se prolongera enfin dans la durée dans les deux années à venir pour conforter l'attractivité de notre région.

L'enjeu est majeur dans la concurrence que se livrent les territoires pour attirer entreprises, talents et investissements. La Bretagne ayant des atouts incomparables se doit de jouer pleinement sa carte. Cette campagne a par ailleurs permis de fédérer autour du Conseil régional l'ensemble des territoires concernés, départements, métropoles et agglomérations bénéficiant d'un pôle d'échange multimodal (PEM). Cette synergie nouvelle, sur des sujets très sensibles, permettant de parler au monde d'une voie cohérente et forte, est un premier acquis essentiel.

Le deuxième enjeu stratégique est celui des transitions énergétiques et environnementales. La Bretagne y est engagée. Le Conseil régional y joue sa partition au titre de ses politiques opérationnelles. Il se voit conforté dans un rôle de chef de file par les lois de réforme territoriale et se trouve ainsi en responsabilité de fédérer les acteurs entre eux d'une part, de conforter la cohérence et la transversalité des politiques et actions conduites d'autre part. C'est le sens qu'il donne au projet d'une COP environnementale bretonne. Il s'inscrit dans le prolongement de la COP 21 réussie à Paris en décembre dernier, mais élargit le périmètre à l'ensemble des enjeux des transitions environnementales : celles de l'énergie, de la préservation de la biodiversité, de la reconquête de la qualité de l'eau et celle, enfin, de la gestion des déchets et des ressources par une économie circulaire. La COP régionale mobilisera l'ensemble des acteurs volontaires pour définir de nouveaux objectifs, conforter la transversalité et la cohérence des actions conduites et s'engager très concrètement pour atteindre des objectifs communs. L'enjeu est clairement d'assurer une pleine et très large mobilisation de toute la Bretagne pour en faire une région leader dans les transitions environnementales et placer ces dernières au cœur même du nouveau projet régional qu'exprimera le SRADDET.

Dès la fin 2016, les conférences régionales thématiques dans les domaines de l'environnement seront réunies et mobilisées pour engager la réflexion et le travail collectif. Elles seront appelées à se réunir, ensemble, en mars 2017 pour croiser leurs approches.

Le troisième enjeu stratégique est celui de la mer et de l'élaboration engagée en 2016 d'une stratégie régionale mer et littoral. Le travail sera poursuivi en 2017, en articulation étroite avec les réflexions conduites dans le cadre de la COP d'une part et du SRADDET d'autre part.

Le dernier enjeu stratégique pour le Conseil régional et la Bretagne est celui de l'élaboration de son SRADDET. Document portant un projet régional de territoire, mais aussi des plans d'action et des règles générales à caractère prescriptif, il vise à proposer une vision partagée, à mettre en cohérence l'action publique et à proposer une lecture transversale et décloisonnée des enjeux de développement. Il est par excellence l'expression du rôle stratégique du Conseil régional et son élaboration en tant que telle est un exercice de gouvernance qu'il convient de réussir. Elle s'inscrit dans un délai de trois années de travail et de concertation. Le Conseil régional se propose de l'engager à l'occasion d'une première réunion de la CTAP en décembre 2016. Il entend mettre en œuvre une réelle démarche de co-construction, convaincu que la prescriptivité du document ne sera pertinente que si elle est acceptée et non perçue comme un exercice de tutelle régionale. Au delà des normes opposables, le Conseil régional mobilisera les canaux contractuels, les outils d'observation, la gouvernance donnant à chacun sa place et ses responsabilités.

## 3/ LA MISE EN ŒUVRE DES SIX GRANDES AMBITIONS DU PROJET REGIONAL

Le projet politique du mandat s'articule autour de **six grandes ambitions** pour la Bretagne. C'est au service de ce projet et pour permettre sa mise en œuvre que vous sont proposées les orientations de notre stratégie budgétaire pluriannuelle qui doit permettre à la fois :

- la continuité dans la mise en œuvre de nos compétences et des engagements que nous avons pris pour l'avenir, il s'agit de poursuivre l'effort, de l'accroître ou de le réorienter quand c'est nécessaire pour obtenir les meilleurs effets de levier.
- la prise en compte des effets de la réforme territoriale, évoquée ci-dessus,
- le développement d'initiatives nouvelles pour répondre aux défis nouveaux.

Ces six ambitions forment un projet global et cohérent qui tient compte aussi de grands principes d'action transversaux.

- la priorité, quels que soient le sujet et le secteur d'intervention, donnée à l'emploi et au développement de l'activité, pour une Bretagne productive, performante et respectueuse de l'environnement,
- l'importance de l'objectif de l'ouverture au monde de la Bretagne et son attachement au projet européen, pour laquelle son identité forte est un atout déterminant.
- l'importance donnée au principe d'égalité des chances de développement des territoires et d'égalité des droits, dans ses multiples dimensions (au travail, dans la vie quotidienne ...), dont le principe d'égalité femmes hommes est sans doute le levier essentiel.
- l'attention portée à la jeunesse, son épanouissement, sa formation, son expression dans la construction de nos politiques.
- la priorité donnée au développement de la dimension maritime de la Bretagne,
- sur la méthode, enfin, l'importance donnée à la concertation, à la co-construction, à l'innovation, notamment sociale et citoyenne, et à la valorisation des initiatives prises sur le terrain.

### **3.1 - Première ambition, premier axe d'action : stimuler la création de richesse, conforter notre appareil productif et développer l'initiative entrepreneuriale au service d'un emploi durable.**

Le diagnostic, les enjeux et les grands objectifs en matière de développement économique ont été posés par la Glaz économie : promouvoir une économie productive et industrielle, conforter la compétitivité des entreprises et des filières bretonnes, développer pour cela l'innovation et l'internationalisation de l'économie, conforter nos filières clé et les accompagner dans leurs nécessaires mutations, permettre le positionnement de la Bretagne sur des secteurs émergents.

La délibération de juin 2016 a confirmé ces orientations et tracé la route des travaux à conduire en 2017 pour leur mise en œuvre, tenant compte des évolutions des compétences. Tous ces travaux sont engagés et seront poursuivis.

L'enjeu pour la Région était de réussir ces évolutions en prenant garde à ce qu'elles ne se traduisent pas par une baisse du service rendu aux acteurs économiques, par une moindre présence territoriale et par un recul de la mise en synergie des actions des uns et des autres. Elle y répond par le travail approfondi avec les EPCI pour développer un nouveau partenariat, mieux coordonner leurs actions avec la sienne, assurer sur le terrain le meilleur accompagnement des entreprises, veiller à garantir les principes d'une équité territoriale face au développement d'activité et de l'emploi.

Cela se traduira, dès les premiers mois de 2017, par l'engagement de discussions contractuelles avec les EPCI dans un cadre qui aura été co-construit et partagé autour de trois volets :

- un volet permettant de bien identifier ensemble l'articulation des priorités locales et des priorités régionales,
- un volet sur la mobilisation des dispositifs d'aide aux entreprises, permettant d'en simplifier la lecture, et de créer des effets de levier plus puissants,

- un volet sur l'organisation régionale et locale d'un « service public d'accompagnement des entreprises », c'est à dire la garantie pour les acteurs économiques de trouver, ou qu'ils se trouvent et quel que soit leur projet, un accompagnement adapté, réactif et en capacité de les suivre dans la proximité.

Une deuxième évolution en 2017 sera la finalisation du repositionnement de Bretagne développement innovation (BDI) sur les enjeux de mise en œuvre des grandes priorités stratégiques de la Glaz économie. Les travaux de restructuration de l'écosystème de l'innovation seront poursuivis, dans un souci de réactivité, de souplesse et d'adaptabilité.

Très concrètement, le soutien aux entreprises sera accru en 2017 du fait de la conjonction de trois outils nouveaux ou renforcés :

- la poursuite de la montée en puissance de Breizh up, en complément de l'ensemble des autres outils régionaux d'ingénierie financière. Notre objectif de mise en œuvre une forme d'un fonds souverain breton, agile, adapté à toutes les situations et permettant, pour chaque type de projets de mobiliser l'épargne bretonne au service des projets de développement bretons est confirmé.
- la mobilisation des 10 M€ Etat Région pour le programme régional de l'innovation validé dans l'avenant au CPER,
- le déploiement du dispositif nouveau prévu pour les TPE à hauteur de 2 M€ (décision lors de la dernière DM), en réponse au retrait contraint des Départements.

En parallèle les travaux engagés pour l'inscription dans la SRDEII d'un volet concernant l'économie sociale et solidaire se poursuivront au delà des propositions faites par les acteurs eux mêmes dans le cadre d'une conférence dédiée, réunie le 6 décembre 2016.

Les réflexions seront également poursuivies dans le domaine de l'attractivité à l'international pour renforcer notre positionnement.

**L'agriculture et l'agroalimentaire** sont au cœur des priorités de la Glaz économie et de l'action régionale. Le soutien au défi de compétitivité de ces deux secteurs d'activités sera poursuivi et la mobilisation financière au bénéfice de la modernisation des exploitations agricoles comme des outils industriels sera renforcé. Cet accompagnement, décliné sous de nombreuses formes, subventions, prêts, garanties et désormais prêts d'honneur pour soutenir les installations, par l'effet-levier qu'il génère contribue effectivement au maintien à un très haut niveau (plusieurs centaines de millions d'€ par an) des investissements productifs.

L'usage de tous ces outils de droit commun est par ailleurs optimisé et complété par des réponses dédiées quand des filières sont confrontées à des problématiques particulières. Ce fut le cas en 2016 au profit des filières porcine et bovin viande. La région veillera à conserver sa réactivité pour adapter ses moyens d'action à la conjoncture, en lien avec les professionnels, dans le cadre de la mise en œuvre du plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, pour accompagner ces secteurs dans leur montée en gamme, source de différenciation et de plus de valeur ajoutée, la Région poursuivra sa démarche de structuration de l'éco-système d'innovation.

**Le développement de ses atouts maritimes** est une priorité régionale très transversale. L'année 2017 verra la formalisation de la stratégie régionale de la mer et du littoral, qui sera en partie adossée à la démarche de la COP et à celle du SRADDET. L'année sera aussi très fortement marquée, à la fois par le nouveau positionnement régional sur les ports, l'élaboration du projet de GIP « pêche de Bretagne » et sur l'accélération de la mise en œuvre du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la pêche).

La politique régionale en matière de pêche et d'aquaculture se fait en cohérence avec la réglementation européenne, en particulier avec la Politique Commune des Pêches et le FEAMP. L'accompagnement et le soutien aux filières aquaculture et pêche se traduit par un soutien financier principalement adossé au FEAMP aux entreprises et structures professionnelles mais aussi une animation/coordination des filières. Les mesures régionales du FEAMP sont progressivement ouvertes.

Il s'agira notamment de rattraper le retard de 3 années de programmation et d'être en mesure de cofinancer les demandes déjà déposées (lettres d'intentions) et les nouveaux dossiers en 2017. A ce jour, environ 450 demandes sont recensées pour un montant d'investissement de presque 100 M€.

Suite à la sélection des GALPA en 2016, l'année 2017 sera marquée par la mise en place effective du DLAL FEAMP au niveau des territoires. 8 projets de territoires ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidature. 8,5 M€, soit 19 % de l'enveloppe des mesures du FEAMP déléguée à la Région Bretagne (43,8 M€), sont dédiés au DLAL FEAMP.

Concernant le développement de l'économie maritime, il est prévu en 2017 de poursuivre et de renforcer la mise en réseau de l'observation de l'économie maritime, afin de disposer d'une vision précise de l'emploi maritime en Bretagne, des tendances pour les prochaines années et d'identifier les opportunités pouvant être saisies.

### **3.2 - Deuxième ambition, deuxième axe d'action : poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne,**

La responsabilité de la Région est ancienne. Elle a connu depuis 1983 un constant accroissement et a gagné en cohérence et en capacité d'action. Elle est aujourd'hui reconnue et confirmée comme un acteur majeur, aux côtés de l'Etat et des partenaires sociaux. En articulant sa responsabilité dans les lycées, en matière d'apprentissage, sa compétence sur la formation des demandeurs et demandeuses d'emploi et des jeunes, complétée dorénavant auprès des personnes sous main de justice ou en situation de handicap, ses missions en matière de formations sanitaires et sociales, sa mission pour l'orientation professionnelle et son rôle de chef de file en matière d'enseignement supérieur, la Région dispose d'un champ d'intervention particulièrement large.

Ce positionnement nouveau et ce rôle pivot légitiment sa candidature, formalisée lors de notre session d'octobre, d'une **mission de coordination des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi**. La réflexion engagée avec l'ensemble de nos partenaires aboutira courant 2017 à préciser le cadre, les objectifs et les modalités précises de cette délégation de mission.

Le conseil régional poursuivra son implication sur la presque totalité de la chaîne de valeur de la formation.

**Les lycées** font l'objet d'une attention toute particulière en redéfinissant dans un schéma directeur immobilier des lycées publics, les nouvelles modalités d'interventions sur le bâti et, dès 2017, un plan d'actions pour favoriser la construction d'une offre de formation donnant les mêmes chances à chacun.e dans des lieux propices à l'épanouissement.

Il s'agira en 2017 de prolonger la démarche de structuration de la carte des formations, en lien avec les autorités académiques, dans un objectif pluriannuel. La Région poursuivra cet effort de structuration d'une offre cohérente entre les différentes voies de formations initiales. En parallèle la recherche de labellisation des campus des métiers et des qualifications sera poursuivie. Elle maintiendra son effort pour la maintenance informatique et engagera dès 2017 l'amélioration de l'accès au très haut débit dans les lycées afin de permettre le déploiement des usages des ressources numériques.

Lycées et associations resteront mobilisés pour réussir pleinement la mise en œuvre de la mutualisation de la gestion des manuels scolaires et du 1er équipement. La démarche de concertation avec les lycées pour la mise en œuvre de la convention Région/EPLÉ en sera un cadre d'action privilégié. Cette convention devra permettre aux établissements, comme ils l'ont souvent souhaité, de disposer d'une synthèse des objectifs régionaux sur une période de 3 ans, afin d'organiser le pilotage de leurs établissements en conséquence. C'est également un levier essentiel permettant une qualité de travail accrue pour les agents techniques.

La reprise des effectifs **d'apprentis** à la rentrée 2016 est un signe encourageant. Afin de lever les freins au développement de cette voie de formation, garante d'une meilleure insertion professionnelle, une démarche de concertation est engagée avec les acteurs. Elle doit permettre l'élaboration d'un plan breton de développement de l'apprentissage, avec en ligne de mire un objectif de 20 000 apprentis en 2020. L'aspect qualitatif des formations sera encore renforcé, le tout en travaillant à la complémentarité des voies de formation.

Le **CPRDFOP** qui sera arrêté en 2017 constitue un document stratégique qui permettra de redéfinir et de prioriser les objectifs jusqu'en 2020 dans les domaines de la formation professionnelle et de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation. Même si l'élaboration de ce contrat relève de la responsabilité de la Région, il s'inscrit dans une démarche quadripartite, nous associant à l'État et aux partenaires sociaux.

Ce document comprendra un volet plus stratégique qui reprendra les orientations les plus transversales et un volet plus méthodologique et programmatique relatif à l'évolution de l'offre de formation initiale et continue et intégrera le schéma des formations sanitaires et sociales.

Le **plan de mobilisation pour l'emploi**, lancé en 2016 avait pour objectif avec le soutien financier de l'État et des partenaires sociaux d'augmenter de manière très significative le nombre des places de formation pour les demandeurs et demandeuses d'emploi (soit 18 000 formations supplémentaires permettant à presque 20 % d'entre eux ou elles d'engager une formation sur l'année 2016).

Ce plan, dont la mise en place sur une période assez courte fut un défi, produit des effets déjà observables.

- mobilisation des demandeurs.euses d'emploi pour suivre une formation;
- mobilisation forte des prescripteurs (Pôle Emploi, Missions locales et Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap)
- mobilisation des organismes de formation en Bretagne.

Cette dynamique engagée doit trouver des prolongements en 2017 favorisant tout à la fois le conseil et l'orientation des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'accès à la formation.

Depuis 2004, la Région a une pleine responsabilité dans le domaine des **formations sanitaires et sociales**.

En quelques années, elle a investi pour moderniser les instituts et écoles répartis sur l'ensemble de la Bretagne, elle a soutenu les étudiants qui suivent ces formations par une politique de gratuité pour les formations des niveaux V et IV et par un effort significatif dans l'octroi de bourses, elle a mis en place un dispositif, assez unique en France, sur l'observation des métiers de ce secteur en Bretagne. Le CPRDFOP qui sera arrêté en 2017 intégrera le schéma des formations sanitaires et sociales et donnera ainsi de nouvelles orientations pour le secteur jusqu'en 2020. Enfin, les évolutions nationales en cours – et notamment le processus d'universitarisation – seront susceptibles de faire évoluer en profondeur la compétence.

La **conférence sociale**, créée dans le cadre du Pacte d'avenir et qui s'est mise en mouvement depuis 2014, sera fortement mobilisée autour de l'ensemble de ces enjeux.

Le développement de la matière grise est, par excellence, un pari breton historique qui explique son investissement dans les domaines de **l'enseignement supérieur et de la recherche**. Ce sont là des domaines sur lesquels la Bretagne dispose d'un avantage comparatif, réaffirmé dans son schéma régional, et qu'elle doit préserver et accroître. Le PO FEDER et le contrat de plan, élaborés dans la cohérence de la S3 bretonne (stratégie de spécialisation en matière d'innovation et de recherche) et l'implication collective des institutions publiques le permettent.

2017 verra l'accélération dans la mise en œuvre de nos engagements contractualisés avec l'Etat et l'Europe ; notamment une nouvelle étape décisive dans la mise en œuvre du projet de transferts du siège de l'IFREMER à Brest.

Le Conseil régional restera très vigilant et attentif à l'évolution de la structuration des acteurs académiques dont dépend, nous le savons, leur visibilité et leur positionnement national, européen et international. Le résultat de l'appel à projet Isite sera à cet égard déterminant pour le site rennais.

Par ailleurs, la Région est attentive au développement des infrastructures numériques dédiées à l'enseignement supérieur et à la recherche. A ce titre elle suivra avec attention un projet de mésocentre de calcul pouvant être développé à Rennes, à l'image de celui renforcé au profit des sciences marines à Brest. Ce projet pourra intégrer le réseau « Infranum » du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### **3.3 - Troisième ambition troisième axe d'actions : réussir la transition énergétique et environnementale pour en faire un réel levier de développement d'activités, de réponse aux défis climatiques et de large mobilisation sociale pour une ambition partagée.**

Avec l'engagement des réflexions et travaux proposés dans le cadre d'une COP régionale, la Région, plus que jamais, veut placer les enjeux environnementaux au cœur même de son projet régional. Cette ambition confirmée est légitimée par l'urgence écologique, bien sûr, mais également par l'espoir qu'a suscité le succès de la COP 21 de Paris, qui appelle des prolongements locaux. Elle est légitimée aussi par les nouvelles compétences données au conseil régional qui le placent en situation de pivot, même si ses moyens demeurent limités. Elle est aussi encouragée par la réalité démontrée de résultats obtenus en matière environnementale comme l'illustre l'étude publiée par le magazine « la Vie ».

Les différentes conférences thématiques existantes seront ainsi mobilisées, individuellement puis ensemble, lors d'une grande réunion en mars prochain pour partager le chemin parcouru et une vision des enjeux et des objectifs à atteindre, formaliser la mobilisation des acteurs et se mettre en situation de prendre des engagements et de les tenir. Cette mobilisation sera convergente avec celle que demandera l'élaboration du SRADDET.

Les actions de la Région dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité seront poursuivies et priorisées. Le soutien aux expérimentations et aux innovations sera accru.

La priorité donnée au développement des énergies marines renouvelables (EMR), incluant le grand projet de modernisation du port de Brest, sera confortée, dans le cadre de la feuille de route adoptée par notre assemblée en 2016, avec la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement.

La mise en œuvre du projet SMILE dans le domaine des smart grids participera de l'implication bretonne dans la transition énergétique. Le contrat de plan qui vient d'être signé et dont les conventions d'application sont dorénavant opérationnelles, ainsi que les PO du FEDER et du FEADER qui sont fortement mobilisés, fixent le cadre budgétaire de l'implication régionale. La dynamique du plan bâtiment durable sera réaffirmée.

En 2017, la Bretagne sera la première Région Française à obtenir la reconnaissance officielle de l'Etat sur une mission **d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau**. Elle assurera cette mission en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la gestion intégrée de l'eau réunis au sein de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA)

2017 sera l'année de la finalisation du Plan Breton pour l'Eau, qui rassemblera les engagements concrets de la Région et de ses partenaires pour améliorer l'efficacité de la politique de l'eau, en mettant l'accent sur la transversalité des politiques publiques, la gouvernance et la simplification.

2017 verra aussi la mise en œuvre du second Plan de lutte contre les algues vertes. Il s'agira ainsi de passer de l'accompagnement au changement, largement financé dans le 1er plan, au changement proprement dit, en finançant davantage la concrétisation des évolutions de pratiques agricoles.

Enfin, la Région poursuivra son dialogue avec les territoires dans la mise en place de la réforme territoriale qui confie une grande partie des compétences de gestion de l'eau au bloc inter-communal, impactant ainsi fortement l'organisation actuelle. L'enjeu de son action sera de trouver avec ses partenaires régionaux et locaux, et au premier chef les EPCI, les modalités permettant la prise en compte des bonnes échelles hydrographiques dans la mise en œuvre des programmes d'action.

Un an après l'approbation du Schéma régional de cohérence écologique, dont la mise en œuvre est désormais lancée, et suite au vote récent de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, une année d'accélération se profile en 2017 pour la Région en matière de biodiversité et de patrimoine naturel autour des questions suivantes :

- accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de démarches locales en faveur des trames verte et bleue,
- développement de la connaissance,
- accompagnement des Parcs naturels régionaux,
- structuration de l'éducation à l'environnement en Bretagne,
- préfiguration d'une Agence bretonne de la biodiversité...

En lien avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Conférence bretonne de l'énergie évoluera vers une **Conférence de la transition énergétique et climatique**. Dans ce cadre, la Région se proposera de conforter son rôle de chef de file pour la mise en œuvre d'une expérimentation en matière de coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique.

Ce rôle la conduira notamment à renforcer son partenariat avec les territoires pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans Climat Air Energie Territoires (PCAET).

La Région poursuivra aussi son action dans le domaine des déchets, de la gestion des ressources et du développement de l'économie circulaire. Elle finalisera en 2017 son plan de gestion des déchets, son schéma de la biomasse, et prolongera ses travaux sur les enjeux de l'économie circulaire.

### **3.4 - Quatrième ambition, quatrième axe d'action : promouvoir l'équilibre des territoires, leur assemblage, leur capacité à mettre en œuvre leur vocation et leurs spécificités.**

Chaque territoire a sa place et son rôle à jouer en Bretagne, Rennes et Brest comme métropoles, le réseau des villes, l'armature urbaine, et l'ensemble des espaces ruraux, littoraux et les îles concourent, chacun avec ses caractères propres à la performance du territoire breton. Cet objectif est constamment réaffirmé par le Conseil régional et traduit dans ses politiques territoriales.

L'élaboration du **SRADDET**, prévue par la loi NOTRe, et qui sera effectivement engagée en 2017, au terme de la réunion de la CTAP du 1er décembre et de notre session de février 2017, sera l'occasion de réviser ces enjeux et de renouveler ou de réaffirmer, collectivement, la vision que nous avons de la Bretagne de demain. Il s'agira de renouer une sorte de « pacte territorial » autour des grands objectifs et principes rassemblant l'ensemble des acteurs. Les questions de l'égalité des chances, de l'armature urbaine, des niveaux de services proposés au public, de l'équilibre entre préservation et valorisation de l'environnement, de la place des citoyens dans la construction des politiques publiques devront être traitées dans ce cadre. La démarche est ambitieuse dès lors qu'elle se fixe pour objectif de mobiliser très largement l'ensemble des acteurs et d'impliquer aussi les bretonnes et les bretons à la construction de leur propre avenir.

Son calendrier s'étale sur trois années et doit aboutir avant l'automne 2019. Son élaboration rythmera fortement le mandat dans sa durée. Il s'agira en effet d'en faire un réel exercice de gouvernance participative à l'échelle régionale pour co-construire un cadre renouvelé de l'action publique. Pour mener ce travail, la Région s'appuiera sur son expérience de personne publique associée aux SCOT (schémas de cohérence territoriale).

Sur un plan plus opérationnel, l'année 2017 sera également marquée par la mise en œuvre de la **révision des contrats de partenariat**, dans le cadre présenté lors de la présente session. Il s'agit de tenir nos engagements, de prendre en compte les évolutions induites par la réforme de la carte de l'intercommunalité et d'adapter nos dispositifs dans un souci de plus grande efficacité. Il s'agit aussi de confirmer les principes d'action qui mobilisent les politiques territoriales régionales depuis plusieurs décennies et de poursuivre ou d'engager le déploiement des fonds européens territorialisés qui y sont adossés.

La mise en place d'enveloppes dédiées permettra à la Région de s'investir de manière spécifique et nouvelle sur les enjeux d'interterritorialité, de renouvellement urbain et de dynamisme des centralités des villes petites et moyennes et des bourgs en milieu rural. Sur ce dernier enjeu, l'intervention régionale s'inscrira dans la déclinaison du volet territorial du CPER révisé

La Région poursuivra également son action en faveur des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant tous ses dispositifs.

Elle poursuivra la mise en œuvre de sa politique en faveur des îles.

La **santé** est également un enjeu majeur d'égalité. Les travaux engagés sur la question de la démographie médicale seront débattus au sein du conseil régional puis avec nos partenaires. Des pistes de travail devront être retenues sur la question des TMS (troubles musculo-squelettiques). Plus largement, des échanges nourris seront poursuivis avec l'ARS sur le nouveau Projet régional de santé, le Plan régional santé environnement (copiloté), la mise en œuvre des territoires de santé, l'articulation des contrats locaux de santé et l'animation territoriale de santé.

La Région poursuivra son engagement au service de l'amélioration des connaissances des dynamiques territoriales, besoin accru avec les recompositions territoriales annoncées, via le projet partenarial d'observatoire des territoires.

Enfin, parce que le partage des expériences et des innovations entre les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux, littoraux, est important, et qu'elle a un rôle facilitateur à jouer, la Région continuera à s'engager dans l'animation territoriale et à proposer des lieux de dialogue, notamment avec la montée en puissance du réseau rural breton.

### **3.5 - Cinquième ambition et cinquième axe d'action : poursuivre le désenclavement de la région et permettre une Bretagne connectée et de toutes les mobilités, y compris par la révolution numérique.**

L'enjeu demeure majeur compte tenu de la géographie spécifique de la Bretagne. Pour relever ces défis, l'action régionale porte de manière volontariste le développement des infrastructures ferroviaires et routières, mais aussi des services de mobilités, pour répondre aux besoins croissants de tous les territoires et de toutes les populations. L'élaboration du SRADDET permettra d'aborder ces questions.

Ainsi s'ajoutent aux enjeux majeurs pour la Bretagne d'accessibilité de l'ouest et de vitesse des déplacements, les questions plus complexes encore des mobilités du quotidien. Elles seront au cœur de nos préoccupations. Notre réflexion devra prendre en compte l'évolution du partage des compétences en ce domaine, obligeant Région et intercommunalités à renforcer leur dialogue d'AOT.

L'année 2017 sera évidemment marquée par la mise en service de la ligne LGV ainsi que par les prises de nouvelles compétences.

La **mise en service de la LGV** en juillet 2017 sera une étape décisive dans le déploiement de Bretagne à Grande Vitesse. C'est l'aboutissement d'un long chemin et de combats politiques, de lourdes procédures, d'un montage financier ambitieux pour les collectivités locales et enfin d'un chantier complexe mené à bien par Eiffage.

L'offre TGV mise en œuvre à partir de juillet 2017 permettra d'offrir des gains de temps de presque 50 minutes pour la pointe bretonne avec l'ajout de 4 allers/retours TGV pour Brest et Quimper. La préoccupation de diffuser la grande vitesse à tous les territoires a été intégrée dans le projet de nouveau service articulant offre TGV et offre TER, de manière unique en France. Comme prévu, cette offre nouvelle appellera un effort budgétaire significatif dès 2017.

La mise en œuvre de BGV dans l'ensemble de ses composantes (PEM et dans la désaturation de la gare de Rennes) sera poursuivie.

L'autre fait majeur de l'année 2017 est l'absorption par le Conseil régional de ses nouvelles responsabilités en matière de transports, en substitution des Conseils départementaux, qui le conduit à prendre en charge une production de services et un contact à l'usager dont elle n'a pas encore l'expérience.

La **mise en œuvre du CPER** sera poursuivie tant sur son volet ferroviaire que son volet routier (désaturation de la gare de Rennes, PEM de Rennes, Lorient, Morlaix, Saint Briec, Redon, travaux sur les lignes Guingamp-Paimpol et Brest-Quimper, RN164 (travaux sur section de St Méen le Grand et Chateaufort du Faou). La capacité de l'Etat à mobiliser ses crédits reste soumise à aléas, mais nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement public important sur le territoire.

Pour le TER, les livraisons des matériels Regio2N se poursuivent avec les paiements associés. Le plan de transport TER sera augmenté de plus de 7 % à partir de juillet 2017 pour accompagner la mise en service de la LGV. La contribution d'équilibre de la facture TER reste stable en 2017.

En 2017, la Région Bretagne poursuivra son action de contrôle du respect des engagements pris par ses concessionnaires en termes de développement, de modernisation et de sécurité des **aéroports** dont elle est dépositaire.

2017 sera la première année d'exploitation des nouvelles concessions aéroportuaires de Brest et Quimper impliquant la mise en place d'une nouvelle gouvernance contractuelle basée sur une relation de partenariat entre la Région et les deux sociétés concessionnaires, tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

La Région poursuivra par ailleurs ses actions de financement des investissements de modernisation des plateformes aéroportuaires dans le cadre des dispositions contractuelles des concessions. Ainsi que sa contribution dans le cadre des obligations de service public (OSP).

Elle verra le renforcement en 2017 de son action pour faire des **ports bretons** des outils performants de développement économique (poursuite du projet de modernisation du terminal du Naye à St Malo, poursuite du projet de dragage des deux bassins de Keroman à Lorient, poursuite de l'adaptation des infrastructures pour la pêche suite à l'installation de la nouvelle criée au 3ème bassin à Brest).

La Région prendra par ailleurs la gestion des 19 ports départementaux au 1/01/2017 ce qui la conduira à élaborer une stratégie régionale à l'échelle des 22 ports (stratégie "commerce" et stratégie "réparation navale", établissement d'une politique de gestion patrimoniale des ouvrages, engagement du programme pluriannuel d'investissement dès 2017 sur les ouvrages prioritaires, études et des travaux à poursuivre dès 2017 sur les ports transférés...

La mobilité n'est pas que physique et liées aux systèmes de transports, elle est de plus en plus portée et permise par la **numérisation**. C'est pourquoi est proposée l'élaboration partagée avec l'ensemble de nos partenaires d'une grande ambition globale de numérisation de la Bretagne. 2017 verra une nouvelle étape dans la montée en puissance de la mise en œuvre de Bretagne très haut débit après les premières commercialisations et le déploiement de raccordements en avance de phase. La réflexion sur un renforcement de la dynamique globale autour de ces enjeux de transition numérique sera engagée et devra aussi trouver sa place dans les travaux du SRADDET.

Ces travaux sur le numérique aborderont le développement des usages portés par les acteurs publics et privés, notamment dans le domaine de la formation (e-formation, grande école du numérique...) et permis par le développement de tous ces espaces nouveaux et informels de création que sont les tiers lieux (fabs labs...) ; développement des compétences et du numérique au service de la formation ; développement économique en faisant du numérique un accélérateur de croissance au croisement de l'ensemble de nos

filiales plus traditionnelles. Dans ce cadre, la question du développement des capacités d'hébergement des données et des services dédiés, notamment celles des datacenter intégrant les besoins spécifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche fera l'objet d'une attention particulière.

### **3.6 - Sixième ambition et sixième axe d'action : favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle.**

L'attractivité de la Bretagne est la condition de son développement. Elle explique son dynamisme démographique, elle détermine sa capacité à maintenir de l'activité sur ses territoires, à attirer les investisseurs, les touristes, les projets, la matière grise... L'enjeu est autant pour la Bretagne de permettre à celles et ceux qui veulent y vivre et y travailler de le pouvoir, que de favoriser l'arrivée de nouveaux talents, de multiplier les échanges, de promouvoir les projets.

Cette attractivité résulte d'une multitude de facteurs. Y participent la qualité des services offerts (publics et privés), celle des infrastructures de transport, l'environnement offert aux entreprises et plus largement aux créateurs, la performance du système de formation... Les politiques publiques du Conseil régional, dans ses compétences propres, y contribuent résolument.

L'année 2017 sera marquée en ce domaine par la mise en service de la LGV, donnant un coup d'accélérateur majeur à l'attractivité de la Bretagne. A cette occasion, le Conseil régional, appuyé par un grand nombre de partenaires publics et privés a décidé d'engager une vaste et ambitieuse **campagne de communication** dont l'objectif est de capter l'attention de publics pouvant venir en Bretagne soit pour de courts séjours touristiques et professionnels, soit franchir le pas et venir s'y implanter pour investir, travailler, créer. Cette campagne sera lancée dans le courant du mois de mars, et se prolongera sur trois années afin d'être efficace, elle sera complétée par les actions conduites, dès novembre 2016, au sein du territoire breton pour expliquer les bénéfices de BGV, les actions commerciales portées par la SNCF puis relayée par les territoires eux mêmes, partenaires de la démarche régionale.

Le budget primitif sera l'occasion, maintenant que le contour et l'ambition de cette campagne sont précisés, de fixer le niveau de l'engagement pluriannuel. Il s'agira de l'une des plus fortes actions de communication jamais conduites par le Conseil régional, à la hauteur de l'opportunité unique que représente la mise en service de la LGV en proportion d'un investissement public de plus de 4 milliards d'euros et en réponse à l'attente exprimée par nos partenaires d'un engagement massif de la Région, justifiant en retour une démarche collective et d'intérêt régional. Elle préfigure de manière très concrète l'ambition qui est la notre du déploiement d'une stratégie globale et partagée d'attractivité.

Culture, tourisme et sport sont trois domaines consacrés par la loi NOTRe comme des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. On peut y ajouter les politiques en faveur des patrimoines.

La **place de la culture** dans nos sociétés doit être plus que jamais affirmée et confortée. C'est un enjeu essentiel pour notre vivre-ensemble, notre cohésion, notre ouverture au monde. La culture en Bretagne, c'est aussi un secteur économique pourvoyeur d'emplois et de savoir-faire, un élément fort de notre attractivité, un vecteur d'équilibre territorial, une constituante majeure de notre socle commun.

L'institution régionale poursuivra en 2017 son engagement déterminé en faveur de la culture. Si le soutien à la création et aux industries culturelles continuera à faire l'objet d'un soutien régional volontariste, plusieurs dimensions et axes nouveaux répondant à des enjeux spécifiques seront parallèlement développés.

L'affirmation de l'égalité des cultures et la reconnaissance de la singularité du patrimoine culturel immatériel de Bretagne ont constitué un axe fort du précédent mandat. Cette prise en compte des droits culturels dans les politiques régionales se poursuivra par l'encouragement fait aux acteurs culturels d'impliquer davantage les habitants.e.s dans la construction et dans la conception des projets initiés.

La Région, souvent sollicitée par les professionnels, n'a jamais formalisé de politique spécifique à destination des métiers d'art qui représentent pourtant près de 2 000 emplois en Bretagne. Les questions de structuration et de coordination du secteur apparaissent comme un enjeu prioritaire et un préalable à toute perspective de développement.

La transmission de la matière culturelle de Bretagne, auprès des jeunes notamment, est essentielle afin de les doter du bagage à partir duquel ils pourront construire leur propre identité mais aussi leur altérité. La Région s'attachera à fédérer les acteurs régionaux qui œuvrent dans ce secteur (BCD, grandes fédérations, etc.) et à identifier et soutenir les initiatives territoriales qui visent à développer une offre dans ce domaine.

Faire ensemble, c'est la raison d'être du Conseil des collectivités pour la Culture en Bretagne (3CB), qui en 2017, sur la base de l'étude exhaustive réalisée auprès de ses membres et après avoir partagé celle-ci avec les acteurs culturels, définira les premiers chantiers communs à mettre en œuvre.

En 2017, la Région poursuivra sa démarche d'affirmation de ses actions en faveur du **patrimoine** et de sa compétence **d'Inventaire** par une stratégie adaptée aux enjeux et caractéristiques du patrimoine breton : connaissance, sensibilisation, information, accompagnement des collectivités gestionnaires des sols et des biens...

L'année 2017 sera en matière de **tourisme** une année importante. Activité économique essentielle en Bretagne, facteur d'aménagement majeur, le tourisme est une priorité partagée, non seulement par les acteurs publics, mais surtout par les acteurs privés qui en sont les principaux responsables. Forts des bons résultats obtenus en 2016 dans une année particulièrement difficile au plan national, les acteurs doivent et peuvent franchir ensemble de nouvelles étapes. C'est ce que le Conseil régional leur proposera dans la cadre des Ateliers du Tourisme qui auront pour ambition de faire partager à l'ensemble des acteurs publics et privés la même perception du tourisme. Cinq temps forts de décembre 2016 à septembre 2017 serviront ce projet.

L'un des autres défis des politiques publiques en faveur du tourisme sera de mieux coordonner les interventions des différents acteurs : Région, Conseils départementaux, EPCI, Communes, État... Des étapes importantes dans le dialogue ont d'ores et déjà été franchies en 2016, offrant un terrain de discussion favorable. Le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la CTAP du 1er décembre 2016.

Le programme en faveur des **voies navigables** de Bretagne illustre de façon concrète le besoin d'investissement important pour le patrimoine. En la matière, la Région cumule le double statut de propriétaire et de gestionnaire de près de 425 km de canaux. Ceci implique un effort d'investissement significatif et une ambition importante de valorisation (maisons éclésières, signalétique ...).

La Région poursuivra en 2017 la mise en œuvre de la **Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne** et le développement de leur usage dans la vie quotidienne qu'elle a signée avec l'Etat et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 en décembre 2015.

Un effort particulier sera notamment engagé pour augmenter le nombre de formations de locuteurs et locutrices adultes et les inciter aux métiers bilingues de l'enseignement et de la petite enfance.

Enfin, des adaptations de la politique linguistique régionale seront proposées courant 2017 pour faire suite aux Rencontres régionales de la langue bretonne qui se sont tenues en octobre 2016 et aux assises de la langue gallèse « Carrouge 2016 » tenues en novembre dernier.

La **vitalité sportive** d'une région est un indicateur de son dynamisme et un puissant facteur d'attractivité, de cohésion et d'activité économique. C'est ce qui en fait un objectif important et constant des politiques régionales.

La politique sportive de la Région fera en 2017 l'objet d'une refondation afin, notamment, de permettre d'améliorer le soutien apporté aux ligues et comités sportifs qui se consacrent au sport scolaire et à la pratique sportive des jeunes.

Avec le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des mesures du FEAMP et l'avancement d'ores et déjà dynamique des autres fonds, l'année 2017 s'ouvre sur des perspectives positives de **mobilisation des fonds européens pour le territoire**. Pour le FEDER, le FSE et le FEADER, l'évaluation des premières années de mise en œuvre sera d'ailleurs engagée, à la fois sur le plan de l'avancement financier au regard des maquettes prévisionnelles, mais également sur le plan des réalisations et résultats d'ores et déjà atteints ; certains décalages d'avancement par rapport aux prévisions initiales, à la hausse ou à la baisse, peuvent d'ores et déjà être constatés et pourront nécessiter d'ajuster, dans le courant de l'année 2017, les programmes négociés avec la Commission européenne en 2014/2015.

La Région sera également très attentive à la suite concrète qui sera donnée aux propositions de simplification émanant du groupe d'experts de haut niveau mis en place par la Commission européenne en octobre 2015. Ces sujets ont fait l'objet d'un premier échange avec les partenaires des programmes européens lors du Comité de suivi de mai 2016 à Lorient, en présence des représentants de la Commission européenne. La Région examinera le plus tôt possible leur transposition concrète pour les porteurs de projets bretons.

L'année 2017 va également voir s'accélérer les négociations du futur cadre d'intervention des politiques communautaires après 2020. Dans ce contexte, la Région prévoit d'initier un dialogue important avec le

partenariat régional tout au long de l'année 2017 pour partager ces initiatives et préparer collectivement cette échéance.

Tout comme les travaux sur la simplification, ces échanges sur l'avenir des politiques communautaires ne sauraient être déconnectés du climat persistant de défiance envers l'Union européenne, symbolisé par le processus de Brexit dont le calendrier devrait se préciser début 2017. Les conclusions de l'étude menée par le CESER seront rendues publiques au moment de la session des OB et permettront de mieux identifier les impacts de cette décision pour le territoire régional, mais également les éventuelles opportunités.

Le Conseil régional poursuivra enfin ses actions de **coopération avec des régions étrangères** en les recentrant sur des objectifs de développement économique et de mise en place de partenariats très opérationnels.

2017 sera l'année d'ouverture des nouveaux locaux de la Délégation de la Bretagne à Bruxelles. Véritable maison de la Bretagne, elle permettra d'améliorer la visibilité des actions menées à Bruxelles à un moment marqué par la nécessité de mieux communiquer sur le rôle de l'Europe. Grâce à une nouvelle équipe stabilisée en 2016, la Délégation confortera ses possibilités d'accompagnement de l'action régionale auprès des autorités communautaires.

Enfin, le Conseil régional précisera en 2017 les axes de sa stratégie globale à l'international en faveur du rayonnement de la Bretagne. Ces axes seront marqués par la poursuite de partenariats, resserrés dès 2016, en favorisant les projets de développement économique, mais aussi les projets culturels, universitaires ou touristiques permettant de conforter l'attractivité bretonne.

## 4/ UNE STRATEGIE FINANCIERE CONFIRMEE

La stratégie budgétaire de renforcement des marges de manœuvre financières, rigoureusement poursuivie au cours des deux précédentes mandatures, a permis d'adapter la capacité d'intervention de la Région au financement de grands projets structurants, notamment en faveur de l'accessibilité de la Bretagne.

L'ampleur de la participation attendue des collectivités à la réduction du déficit public national, conjuguée aux défis à relever pour la Bretagne, a conduit la Région à poursuivre une gestion rigoureuse pour assurer la soutenabilité de son cadre financier.

C'est ainsi qu'en février 2016, la Région s'est fixé une trajectoire financière pluriannuelle exigeante et volontariste articulée autour de deux axes :

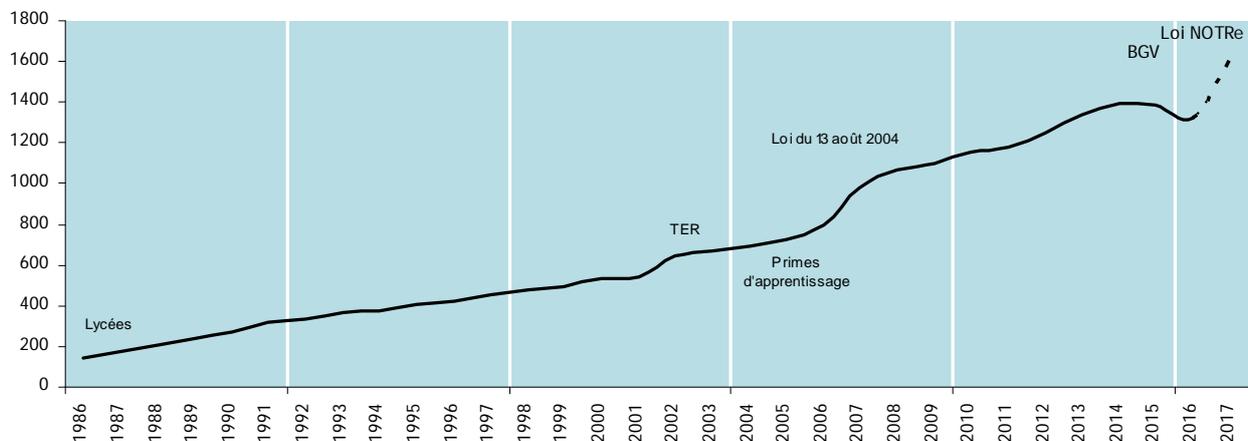
- mobiliser un plan pluriannuel d'investissement de 2,6 Mds€ ;
- conserver un autofinancement structurel capable d'accompagner ces investissements en réduisant de -0,75% par an ses dépenses de fonctionnement à périmètre constant.

La perspective non encore toutes précisées, des profondes modifications de l'organisation territoriale et les évolutions attendues du panier de ressources de la collectivité, confirment la nécessité de poursuivre ces dynamiques.

### 4.1 – Un nouvel élargissement du périmètre des compétences régionales

Le périmètre d'intervention de la Région s'est significativement amplifié ces dernières années, notamment depuis 2004 avec la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation. Le budget régional a ainsi été multiplié par deux depuis 2004, et multiplié par quatre depuis 1992. Il pourrait avoisiner les 1,6 milliards en 2017.

L'évolution du budget de la Région depuis 1986



La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), troisième volet de la réforme des territoires, après loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, renforce une nouvelle fois les responsabilités régionales dans les années à venir de manière significative.

La loi NOTRe clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques et renforce les prérogatives des régions, dorénavant seules habilitées à attribuer certaines aides et dotées de la responsabilité exclusive de la définition sur leur territoire des orientations en matière de développement économique. Les régions se voient également transférer la gestion du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création-Reprise d'Entreprises) antérieurement géré par l'Etat. Les Régions ont aussi obtenu la compétence exclusive pour définir des « régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région ». Pour compenser le retrait des départements du champ des aides économiques (évalué à près de 1,6 milliard d'euros au plan national) et accompagner les actions des régions en la matière, un amendement du gouvernement au projet de loi de finances pour 2017 institue un fonds de soutien exceptionnel de 450 millions à destination des régions en 2017. Ce fonds de soutien pourrait prendre

la forme d'une attribution d'une part de TVA dès 2018. Le versement de ce fonds serait opéré en deux temps, 200M€ dès 2017 et le solde en 2018 sur justification de la hausse des dépenses économiques. Pour la Région, ce fonds de soutien pourrait atteindre globalement 27,9 M€. Dans l'attente de la validation effective de cette mesure par le Parlement, cette recette potentielle n'est pas prise en compte dans la prospective.

La loi NOTRe organise aussi le transfert de plusieurs compétences aujourd'hui dévolues aux départements, en particulier dans le domaine de la mobilité.

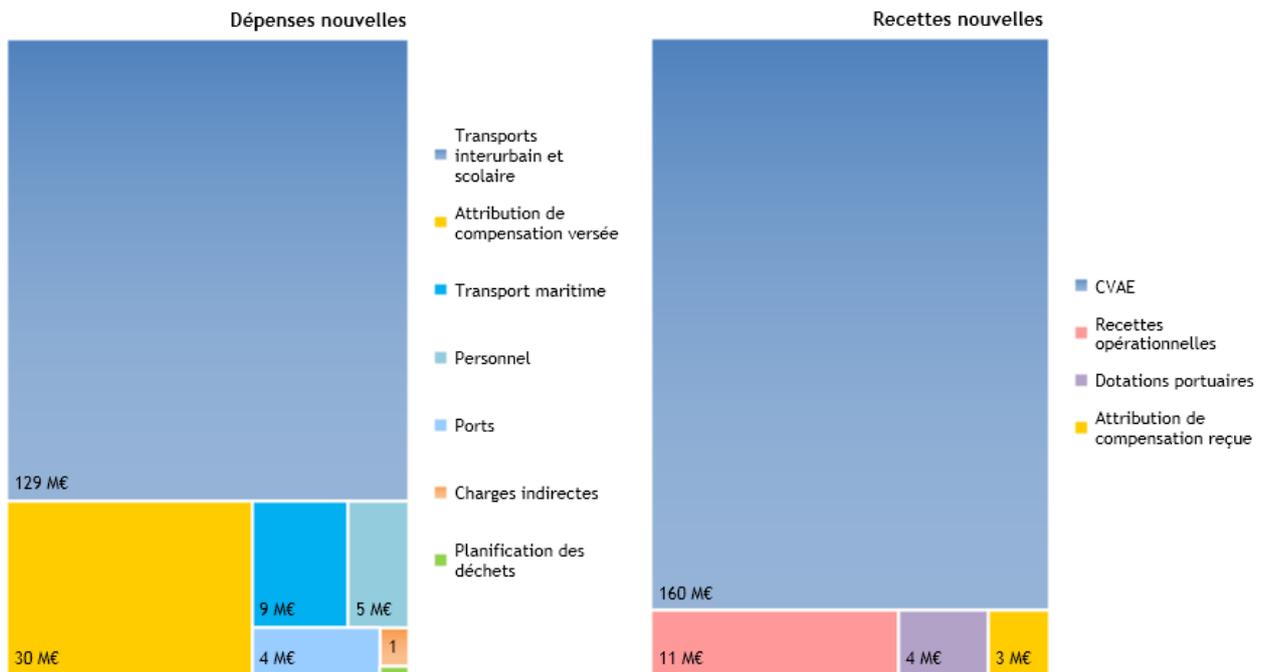
Les Régions sont désormais responsables de l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets dans les conditions nouvellement définies aux articles L. 541-13 et suivants du code de l'environnement.

Elles sont compétentes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en lieu et place des départements s'agissant de l'organisation des services non urbains, réguliers ou à la demande (article L. 3111-1 du Code des transports), et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour ce qui concerne les transports scolaires (à l'exception toutefois des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires qui demeureront à la charge du Département). La Région assurera également la desserte des îles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (article L. 5431-1 du Code des transports) ou encore de la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs relevant du département. La Région gèrera, en outre, 19 nouveaux ports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour faire face à ces compétences nouvelles, les Régions se voient octroyer de nouvelles ressources. Les articles 133 de la Loi NOTRe et l'article 89 de la loi de finances pour 2016 en précisent la forme. S'agissant des transferts de compétence en matière de transport, la compensation des transferts de charge se fera à titre principal par l'attribution à la Région d'une part de la CVAE revenant aujourd'hui aux départements (25 pts) et à titre subsidiaire, notamment pour les ports, par l'attribution de dotations de compensation non indexées.

A l'issue du travail conduit avec les départements tout au long de l'année en 2016, sous l'autorité du président de la Chambre régionale des comptes, les charges et recettes ont été évaluées en commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées. La charge nette ainsi transférée à la Région Bretagne atteindra 137 M€. Le volume budgétaire correspondant s'élèvera quant à lui à 178 M€.

Evaluation des dépenses et recettes transférées par la loi NOTRe



Les recettes nouvelles dont bénéficiera la Région pour l'exercice des compétences transférées sont composées à 90% de la part de CVAE des départements (160M€), de recettes opérationnelles (11M€) et dotations non indexées : dotations portuaires (4M€) et attributions de compensations reçues des deux départements pour lesquels la part de CVAE attribuée à la Région ne couvre pas le montant des charges transférées. Compte tenu d'une évolution prévisionnelle de la CVAE de 1,9 % par an ce nouveau panier de ressource pourrait connaître une évolution annuelle de 1,7% par an.

Les dépenses nouvelles dont la Région aura désormais la charge ont été évaluées quant à elles à 140 M€, montant auquel s'ajoutent 30 M€ d'attribution de compensations que la Région aura à verser aux départements pour lesquels la part de CVAE attribuée dépasse le montant des charges transférées. La dynamique des recettes devrait permettre de couvrir la dynamique des charges de fonctionnement évaluée à 2% par an environ lorsqu'elles relevaient de la compétence des départements. A ce stade, et dans l'attente d'une prise en charge effective par la Région de l'ensemble des compétences transférées à l'issue de la période de délégation de certaines compétences aux départements, ces dépenses et ces recettes sont neutralisées dans la prospective.

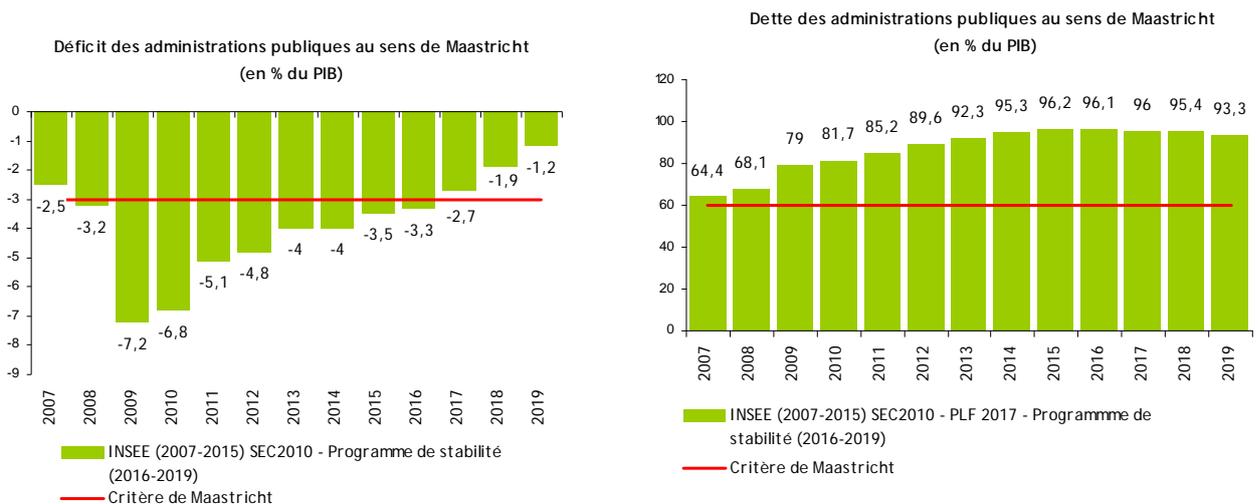
## 4.2 – La contribution des collectivités au redressement des comptes publics

### 4.2.1 – Une volonté politique de réduire le déficit public

Depuis 2009, la France fait l'objet, sur décision du Conseil de l'Union européenne, d'une procédure de déficit excessif (PDE). Au titre de cette dernière, il était d'abord prévu qu'elle ramène son déficit public en deçà de 3% du PIB en 2013. Toutefois, en raison d'une conjoncture économique dégradée, la France a obtenu de ses partenaires européens un premier report à 2015 de l'objectif de déficit public structurel (hors facteurs conjoncturels) sous les 3%. À la suite de la loi de finances initiale de 2015 et de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 votées en décembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a accordé en avril 2015 un nouveau délai à la France, jusqu'à 2017, pour corriger son déficit public excessif.

Ainsi, le déficit public qui s'établissait à 3,5% du PIB en 2015, devrait, pour la première fois depuis la crise financière de 2008, repasser sous la barre des 3% en 2017.

S'agissant de la dette publique brute, toutes administrations publiques confondues, elle s'est établie en 2015 à 2 097,4 milliards d'euros soit 96,2% du PIB. Selon les dernières prévisions du gouvernement, elle devrait désormais régresser chaque année conformément à la trajectoire de retour à l'équilibre des comptes publics décrite dans le programme de stabilité 2016-2019.



Pour atteindre cet objectif de réduction du déficit public, le programme de stabilité 2014-2017 prévoyait 50 milliards d'économies sur le période 2015 – 2017, réparties entre l'État pour 18 milliards d'euros, les administrations publiques locales pour près de 11 milliards d'euros et les administrations de sécurité sociale pour 21 milliards d'euros. Le projet de loi de finances pour 2017 révisé à 41 milliards le montant des économies réalisées sur la période, dont 9,6 milliards à la charge des administrations publiques locales.

### 4.2.2 - Un programme d'économies structurelles qui met à contribution les collectivités territoriales

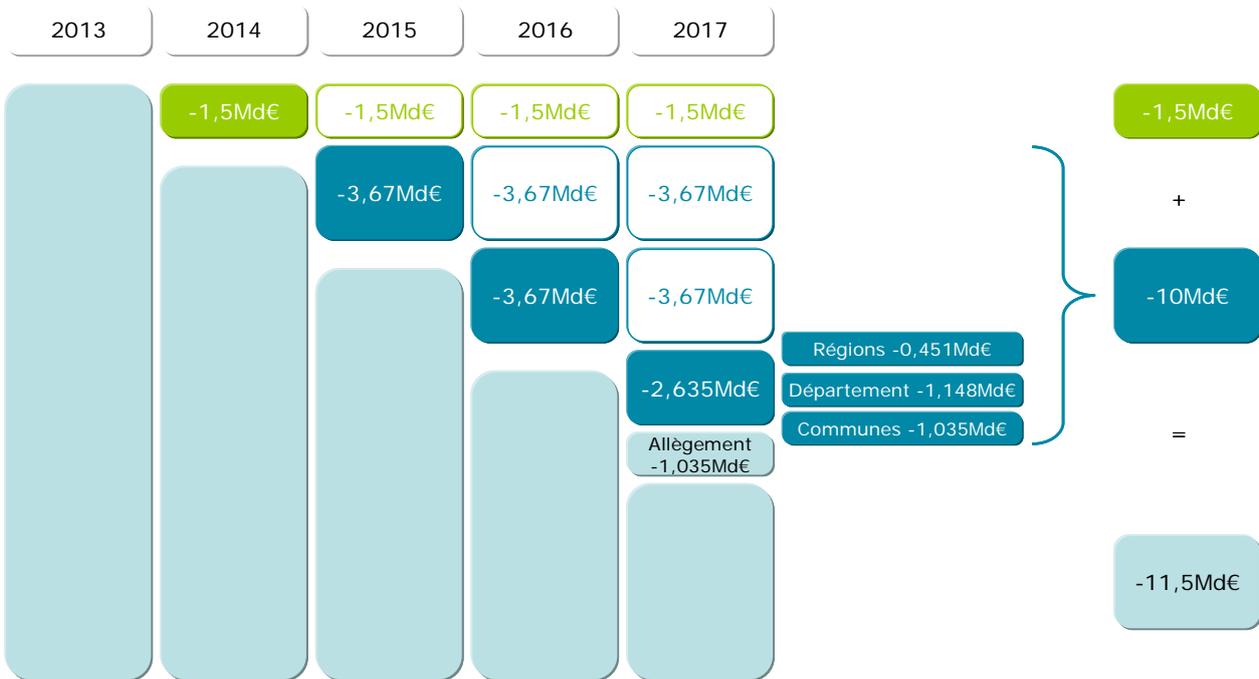
Depuis 2015, le « pacte de responsabilité et de solidarité » prévoit la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. Ainsi, après une première baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014, une seconde diminution de 11 milliards, étalée sur trois ans, de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités était prévue au titre de la participation des collectivités locales au redressement des comptes public, soit une baisse de 3,67 milliards chaque année entre 2015 et 2017. Au terme de ce pacte, en 2017, les concours de l'Etat aux collectivités locales auraient ainsi été amputés d'un quart par rapport à 2013 (-12,5 milliards).

L'effort d'économie était initialement réparti entre les trois catégories de collectivités territoriales, de la manière suivante :

- Bloc communal (56 %);
- Départements (31,73 %);
- Régions (12,27 %).

Compte tenu des efforts déjà réalisés, le Gouvernement a souhaité atténuer en 2017 la contrainte supportée par les communes et les intercommunalités en la réduisant de moitié par rapport à la contribution supportée en 2015 et en 2016, soit 1,035 milliards d'euros contre 2,071 milliards d'euros les deux années précédentes. Les contributions respectives des départements et des régions sont quant à elles maintenues en 2017 à 1,148 milliards d'euros et à 451 millions d'euros.

#### Réduction de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités locales



Pour ce qui concerne les Régions, l'effort est porté par la Dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire et réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque région, en tenant compte de la spécificité des régions d'outre-mer. Après 184 M€ en 2014, la DGF des régions a été réduite de 451 M€ de chaque année depuis 2015.

#### 4.2.3 - Une perte de ressources significative pour la Région

La participation de la Région Bretagne au redressement des comptes publics se traduit par une diminution de près de 21 millions d'euros de sa DGF forfaitaire chaque année entre 2015 et 2017, après une première baisse de 8 millions en 2014.

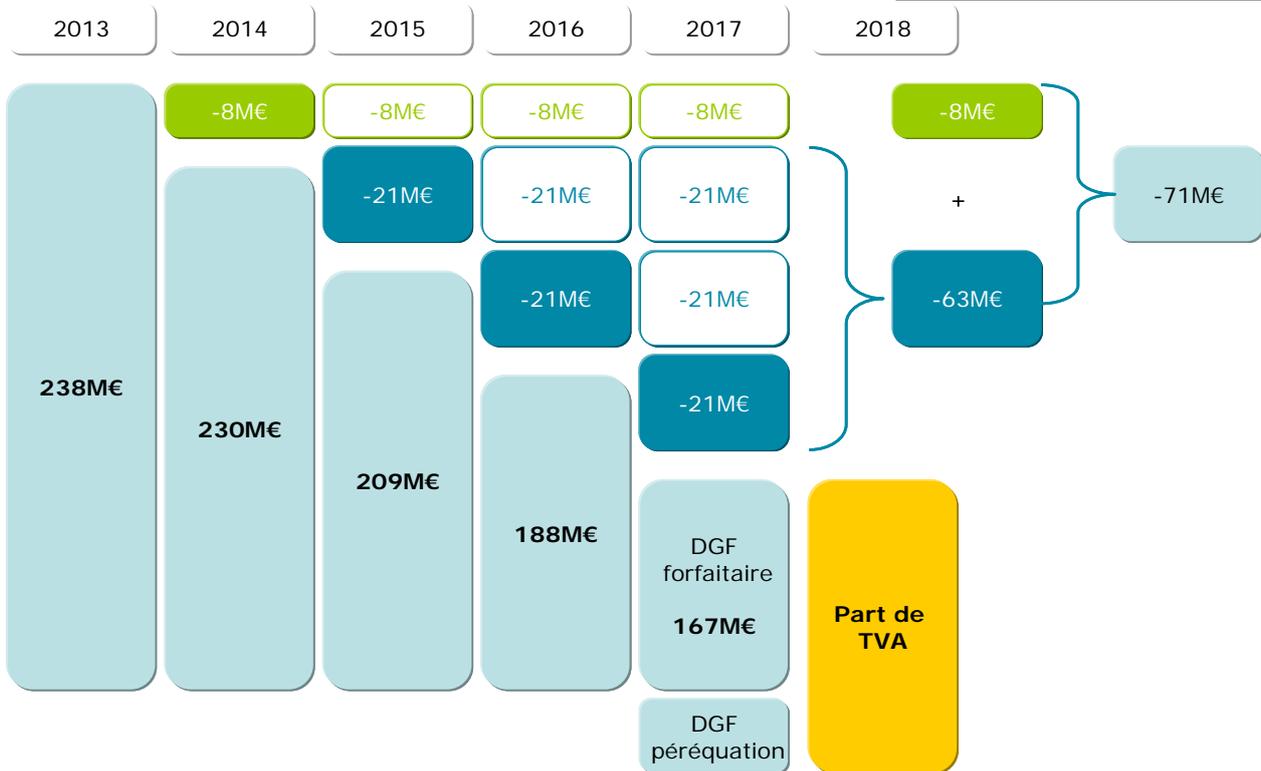
En 2017, au total, la DGF forfaitaire de la Bretagne aura été amputé de 30% de son montant, soit une baisse structurelle de 71M€ (8M€+3 fois 21M€). La perte de ressources cumulée à laquelle la Région aura eu à faire face atteindra au total sur 4 ans 158M€.

En contrepartie de l'effort de rétablissement des comptes publics, le Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales prévoit d'améliorer le dynamisme des ressources fiscales des régions.

A cet égard, lors du congrès des Régions de France fin septembre, le Premier Ministre s'est engagé, à ce qu'une fraction de TVA se substitue à la DGF des régions à compter de 2018. Cette nouvelle ressource a été introduite par voie d'amendement gouvernemental dans le projet de loi de finances pour 2017 et devrait à terme englober les ressources nécessaires au renforcement des compétences régionales en matière de développement économique. (cf. encadré sur la TVA).

Par ailleurs l'article 59 du projet de loi de finances pour 2017 propose de figer la DGF péréquation à son montant de 2016, soit 15,6 M€ pour la Bretagne, avant substitution en 2018 par une part de TVA.

## Réduction de Dotation globale de fonctionnement de la Région Bretagne



Au global, la prospective régionale est établie sur les hypothèses suivantes :

- baisse de 21M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) part forfaitaire en 2017 et maintien ensuite ;
- maintien de la DGF - part péréquation ;
- la dynamique potentielle de la TVA n'est pas prise en compte à ce stade.
- gel en valeur sur toute la période prospective de la Dotation générale de décentralisation (DGD) et la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), ainsi que des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR) ; l'hypothèse d'une baisse tendancielle de la DCRTP sur toute la période si elle était confirmée serait compensée par la dynamique de la TVA ;
- diminution progressive (-10% par an en moyenne) des anciennes compensations fiscales, en tant que variables d'ajustement global de l'enveloppe des dotations.

### 4.2.4 - Le risque d'élargissement des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités à la DCRTP

Face à l'insuffisance de l'assiette des variables soumises à minoration (455 M€ à l'issue de la LFI pour 2016), le Gouvernement au travers de l'article 14 du projet de loi de finances pour 2017 propose de l'élargir en y incluant une série de dotations qui n'en faisaient jusqu'ici pas partie. Sont impactées par cet élargissement d'un peu plus de 3 milliards d'euros :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements pour 2 135 M€ (1 461 M€ pour les départements et 674M€ pour les Régions) ;
- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour 423 M€ ;
- la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE), pour 483 M€.

Cet élargissement permettrait de limiter la minoration de ces variables à - 21,5 %, le besoin de financement s'élevant au total à 787M€.

Cette proposition est destinée à gager la hausse de certains concours financiers de l'Etat aux collectivités, tel que la compensation de l'exonération de taxe d'habitation des personnes à revenus modestes.

Cet élargissement permet en outre de financer le renforcement de la péréquation en faveur du bloc communal. La participation des départements et régions au financement des variables d'ajustement, notamment via la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP, pose à ce titre une difficulté de principe. D'abord, c'est la première fois qu'une catégorie de collectivités finance une

autre catégorie. Ensuite, depuis la suppression de la taxe professionnelle, la DCRTP est versée aux départements et régions qui ont été les perdants de la réforme, la DCRTP ayant vocation à neutraliser les pertes de ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle. La Région Île de France, n'ayant pas de DCRTP, n'est pas touchée par cette mesure.

Les départements ont d'ores et déjà obtenu du Gouvernement un allègement de moitié de la ponction opérée sur leur DCRTP. La DCRTP régionale devrait quant à elle subir une baisse de 150 millions d'euros.

Cette disposition, si elle devait être maintenue, se traduirait pour la Région Bretagne par une baisse de 6M€ de la DCRTP en 2017 et de 1,6 M€ de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE).

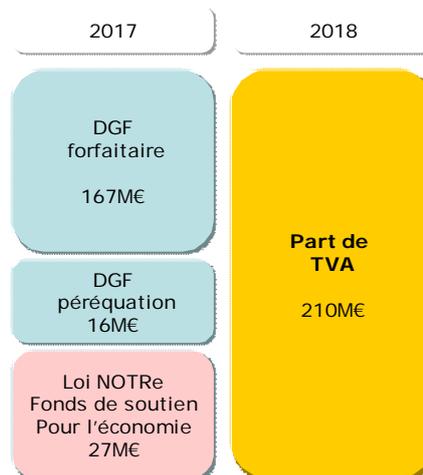
#### Vers une nouvelle ressource fiscale : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dans la continuité de son annonce au congrès de Régions de France, le Gouvernement a introduit dans le projet de loi de finances pour 2017, une disposition visant à affecter aux régions une quote-part de TVA.

La TVA est le premier impôt et le deuxième prélèvement obligatoire en termes de rendement derrière les cotisations sociales. Elle représente plus de 50 % des recettes fiscales de l'État et constitue la principale composante de la fiscalité indirecte et de la fiscalité de la consommation en France.

Depuis 2006, la TVA est un impôt d'État partagé avec la sécurité sociale. Elle constitue un véhicule budgétaire des relations financières entre l'État et la sécurité sociale. Cet impôt d'État étant désormais considéré comme « partageable », les Régions pourraient bénéficier d'une fraction de cet impôt en contrepartie de la suppression de leur DGF et du fonds de soutien économique annoncé dans le cadre de la reconfiguration des compétences économiques prévue par la loi NOTRe.

#### La substitution d'une part de TVA à la DGF et au fonds de soutien économique



Si la dynamique de la TVA est proche de celle du PIB sur longue période, le taux de croissance de la TVA diffère de celui du PIB pour au moins trois raisons : le PIB intègre la balance des échanges commerciaux alors que seules les importations sont taxées à la TVA ; une partie des dépenses composant le PIB n'est pas assujettie à la TVA ; le PIB est établi toutes taxes comprises, et comprend donc ainsi une part de TVA. L'évolution spontanée de la TVA est attendue à 2,8 % pour 2017, indice d'évolution qui correspond aussi à l'évolution moyenne constatée entre 2010 et 2016. L'attribution d'une part de TVA aux régions leur permettrait ainsi d'assoir l'exercice de leurs compétences sur des ressources dynamiques appelées de leurs vœux depuis plusieurs années.

#### RENDEMENT DE LA TVA DEPUIS 2009

(en milliards d'euros)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part État	118,5	127,3	131,9	133,4	136,3	138,3	141,8	145,0	149,4
Part sécurité sociale	8,4	8,5	10,1	10,6	9,2	12,7	11,8	11,2	11,4
Total	126,9	135,9	142,0	144,0	145,5	151,0	153,6	156,2	160,8

Source : Conseil des prélèvements obligatoires et réponses aux questionnaires de la Rapporteuse générale.

### **4.3 – Le financement de la formation professionnelle et l'apprentissage**

Les lois de finance initiale et rectificative pour 2014 ont substitué à la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DDRFP) et aux autres ressources de l'apprentissage (fonds national de modernisation de l'apprentissage et contribution au développement de l'apprentissage) un panier de recettes fiscales plus dynamiques. Ce panier est constitué des frais de gestion de la fiscalité locale, de quatre fractions de TICPE, dépendantes de l'évolution de la consommation nationale de carburant, et d'une part significative de la taxe d'apprentissage.

#### **4.3.1 – Le financement de la formation professionnelle**

Les actions réalisées en faveur de la formation professionnelles sont désormais financées par l'attribution aux régions :

- des recettes correspondant aux frais de gestion perçus au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et subsidiairement de la taxe d'habitation. Cette recette évolue comme le produit constaté des impôts considérés qui dépend de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition et, aussi, des taux votés par le bloc communal et les départements.
- d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques dite « TICPE formation professionnelle » afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national.

Chaque Région bénéficie d'un pourcentage des ressources nationales correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65% pour la Bretagne. Si on peut attendre une progression de l'ordre de 2,5% par an des frais de gestion de la fiscalité locale au niveau national, aucune évolution de la fraction de TICPE n'est attendue. Le montant globalement compensé alloué reste toutefois assorti d'une garantie plancher.

#### **4.3.2 - Le financement de l'apprentissage**

Pour financer leurs actions en faveur de l'apprentissage, les Régions reçoivent désormais :

- 51 % du produit national de la taxe d'apprentissage<sup>1</sup> - due par toutes les entreprises employant au moins un salarié -, décliné en une part fixe arrêtée à 1 544 millions d'euros pour l'ensemble des régions et en une part variable pour répartir, le cas échéant, l'excédent de taxe entre les régions au prorata des effectifs d'apprentis inscrits dans les centres de formation des apprentis dans chaque région ;
- un complément de ressource sous forme d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques dite « TICPE taxe d'apprentissage »

Ces recettes sont indexées sur l'évolution de la masse salariale du secteur privé et devraient connaître une évolution moyenne de l'ordre de 1,7% par an.

Les primes aux employeurs d'apprentis versées par les Régions donnent elles aussi lieu à compensation par l'attribution de fractions de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques :

- La TICPE « prime d'apprentissage » compense forfaitairement aux Régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013.
- La TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » rembourse aux Régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariées pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire.

**Au final, l'évolution tendancielle de ce panier de ressources serait de 1,5% par an.**

---

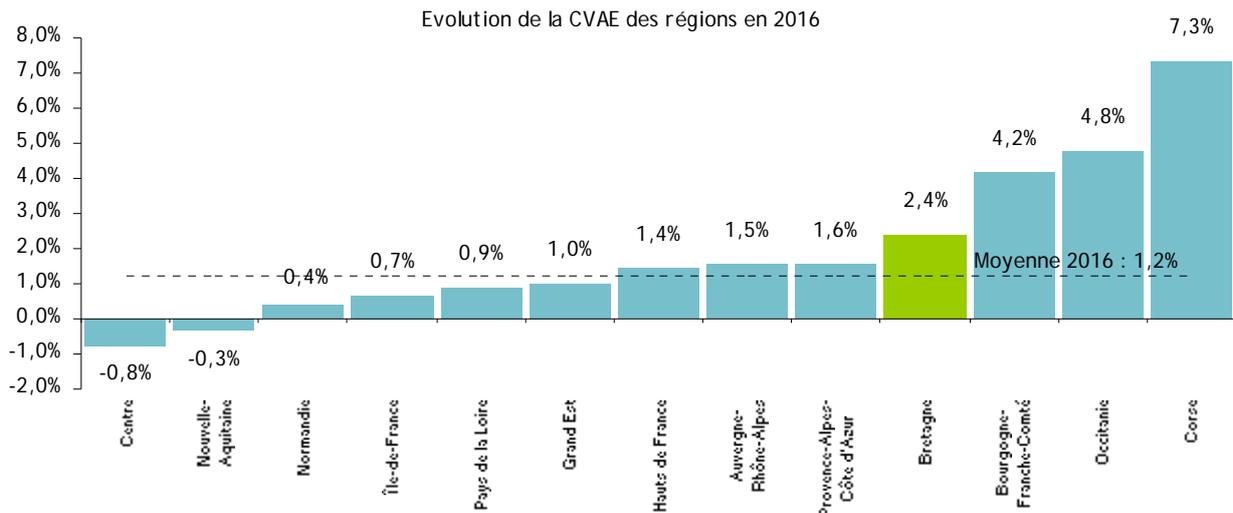
<sup>1</sup> Une deuxième fraction du produit de la taxe d'apprentissage, dénommée : " quota ", dont le montant est égal à 26 % du produit de la taxe due, est attribuée aux personnes morales gestionnaires des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage. Le solde, soit 23 % du produit de la taxe d'apprentissage due, est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur pour la part destinée aux formations hors apprentissage, librement versée aux écoles en fonction du choix des entreprises (part "hors quota" ou "barème").

## 4.4 – Les perspectives d'évolution des autres ressources

### 4.4.1 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) concerne les entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500€. La CVAE est assise sur la valeur ajoutée produite. Il s'agit d'un impôt progressif, dont le taux croît en fonction du chiffre d'affaires, selon un barème d'imposition. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée est répartie entre les trois niveaux de collectivités : 25% pour les régions, 48,5% pour les départements et 26,5% pour le bloc communal.

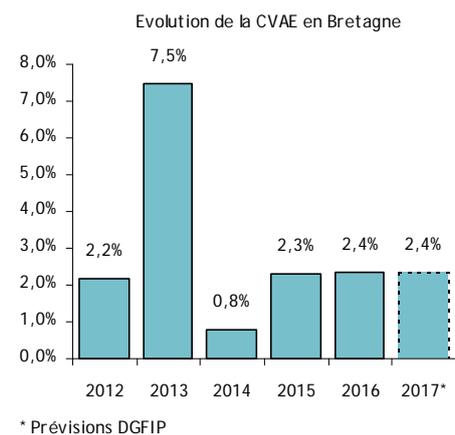
L'article 89 de loi de finances pour 2016 fait de la CVAE le principal instrument de la compensation financière du transfert de la compétence « transport » des départements aux régions prévu par la loi NOTRe. A compter de 2017, les régions bénéficieront de 50% de la CVAE, la part des départements passant de 48,5% à 23,5% de la CVAE du territoire concerné.



Le montant de CVAE perçu par la Région en année N porte sur la valeur ajoutée produite par les entreprises de son territoire en N-2, et déclarée aux services fiscaux en N-1. L'évolution de la CVAE devrait donc être proche de celle du PIB en valeur de l'année N-2 (c'est-à-dire PIB en volume et inflation). Les principaux instituts de conjoncture situent la croissance du PIB en 2017 et 2018 dans une fourchette allant de 1,1% à 1,6%.

Entre 2015 et 2016, le produit de la CVAE a progressé au plan national de 1,2 %, ce qui représente un gain de 50M€ pour l'ensemble des régions. La Bretagne a quant à elle bénéficié d'une croissance de 2,4% de la CVAE régionale en 2016, après 2,3% en 2015.

Elle devrait connaître une évolution similaire en 2017 selon les dernières prévisions transmises par la Direction régionale des finances publiques. Néanmoins, compte tenu du caractère volatil de cette recette, une hypothèse de croissance plus modérée de **1,90% de croissance annuelle de la CVAE** est retenue en prospective à horizon 2021, au vu des perspectives d'évolution du PIB.



Pour chaque région, l'évolution de la CVAE tient compte de facteurs individuels mais également collectifs. La réforme ayant créé de grandes disparités entre les ressources des Régions, un mécanisme de péréquation des ressources régionales a été institué par la loi de finances pour 2010 pour une application à compter de 2013. Ce mécanisme vise à ce que les Régions ayant bénéficié de la réforme contribuent au fonds de péréquation, en redistribuant la totalité de la croissance de leurs ressources supérieure à la moyenne nationale. A ce titre, la Région Bretagne a bénéficié d'un reversement de 1,6M€ en 2013, de 2,6M€ en 2014 et de 1,7M€ en 2016. En revanche, elle a été contributrice à ce fonds en 2015 à hauteur de 2M€. Du fait de l'incertitude liée à cette ressource, elle est neutralisée en prospective.

#### 4.4.2 - Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau

La Région perçoit deux types d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), l'une relative au transport ferroviaire (assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs) et l'autre, relative aux télécommunications (assise sur les répartiteurs principaux de la boucle cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés).

Il est fait l'hypothèse d'une **progression tendancielle de l'ordre de l'inflation**, intégrant l'évolution des bases et les revalorisations potentielles de tarifs.

#### 4.4.3 - La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques

La Région perçoit depuis 2005, au titre des charges décentralisées, une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) collectée par l'Etat sur le supercarburant sans plomb et le gazole. Son montant, issu d'une base et d'un tarif, est calibré chaque année pour correspondre à l'estimation des charges transférées localement, suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales d'une part et, à compter de 2015, à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale d'autre part.

Depuis 2007, les Régions ont pu en outre bénéficier d'un produit complémentaire correspondant à une modulation marginale du tarif de TICPE d'environ un centime par litre.

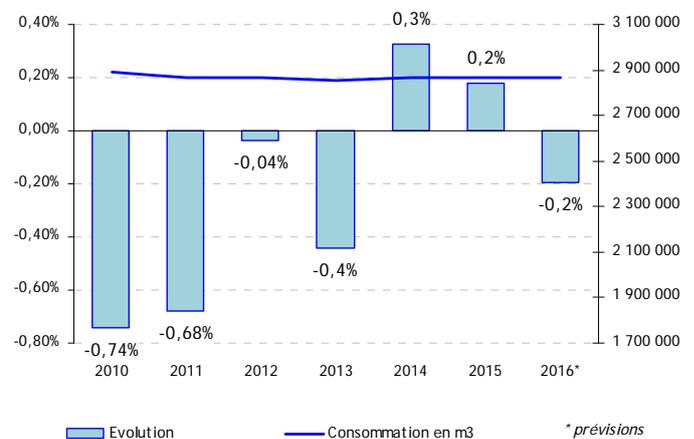
Depuis 2011, une faculté de majoration du tarif de TICPE, dans la limite de 0,73 centimes par litre de super et de 1,35 centimes par litre de gazole, est ouverte aux régions engagées dans le financement d'infrastructures durables inscrites dans le Grenelle de l'Environnement.

Si la Région bénéficie d'une garantie de perception de la TICPE transférée au titre de la décentralisation, les produits issus respectivement de la modulation et de la majoration Grenelle sont en revanche directement corrélés à la consommation de carburants.

La consommation de carburant enregistrée en Bretagne ces dernières années a oscillé entre -0,7% en 2010 et +0,3% en 2014.

En prospective et à périmètre constant de compétences, il est fait hypothèse **d'une stagnation du produit de TICPE**.

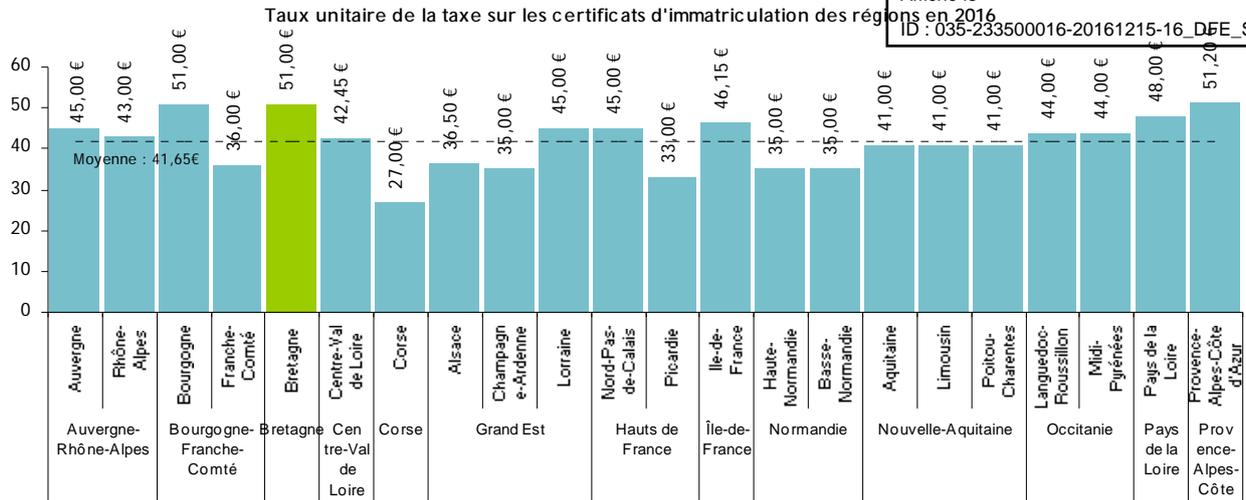
Évolution de la consommation de carburants en Bretagne



#### 4.4.4 - La taxe sur les cartes grises

La taxe est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la Région. Son montant est, en règle générale, proportionnel à la puissance fiscale du véhicule considéré. La Région détermine en effet un taux unitaire (par obligation légale) par cheval-vapeur (CV) qui s'applique à la base d'imposition constituée par le nombre de chevaux fiscaux. Le taux unitaire du cheval fiscal est fixé à 51€/CV depuis 1<sup>er</sup> mai 2016. Les taux unitaires du cheval fiscal dans les Régions s'échelonnaient en 2016 de 27€ en Corse à 51,20€ en Région PACA.

L'article 89 de la loi de finances pour 2016 a autorisé les régions fusionnées à maintenir des tarifs différents sur le territoire de chaque région dans ses limites territoriales antérieures pendant une période transitoire d'intégration fiscale progressive de 5 ans maximum, au terme de laquelle elles devront atteindre un taux unitaire par cheval-vapeur unique sur l'ensemble de leur ressort territorial.



Plusieurs facteurs sont susceptibles d'avoir un effet sur l'assiette des immatriculations, notamment l'évolution de la puissance fiscale des véhicules et l'impact du contexte économique sur la consommation des ménages.

La prospective de la Région est donc construite sur **une hypothèse d'évolution prudente de la base d'imposition, de l'ordre de 0,7% par an.**

**La confirmation de ces hypothèses de ressources conduirait à un rythme d'évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de 0,3% par an sur la période 2017-2021, après une baisse de l'ordre de - 2% entre 2016 et 2017, toutes choses égales par ailleurs et hors prise en compte des effets liés au transferts de compétences de la loi NOTRe .**

#### **4.5 – Tenir nos engagements, mettre en œuvre le projet régional et permettre le développement d'initiatives nouvelles**

La stratégie financière et budgétaire de la Région arrêtée en février dernier est résolument orientée vers la mise en œuvre du projet proposé à la Bretagne et ses six ambitions. Les premières parties de ce rapport présentent les fondamentaux de ce projet, ses axes majeurs, mais aussi ses inflexions.

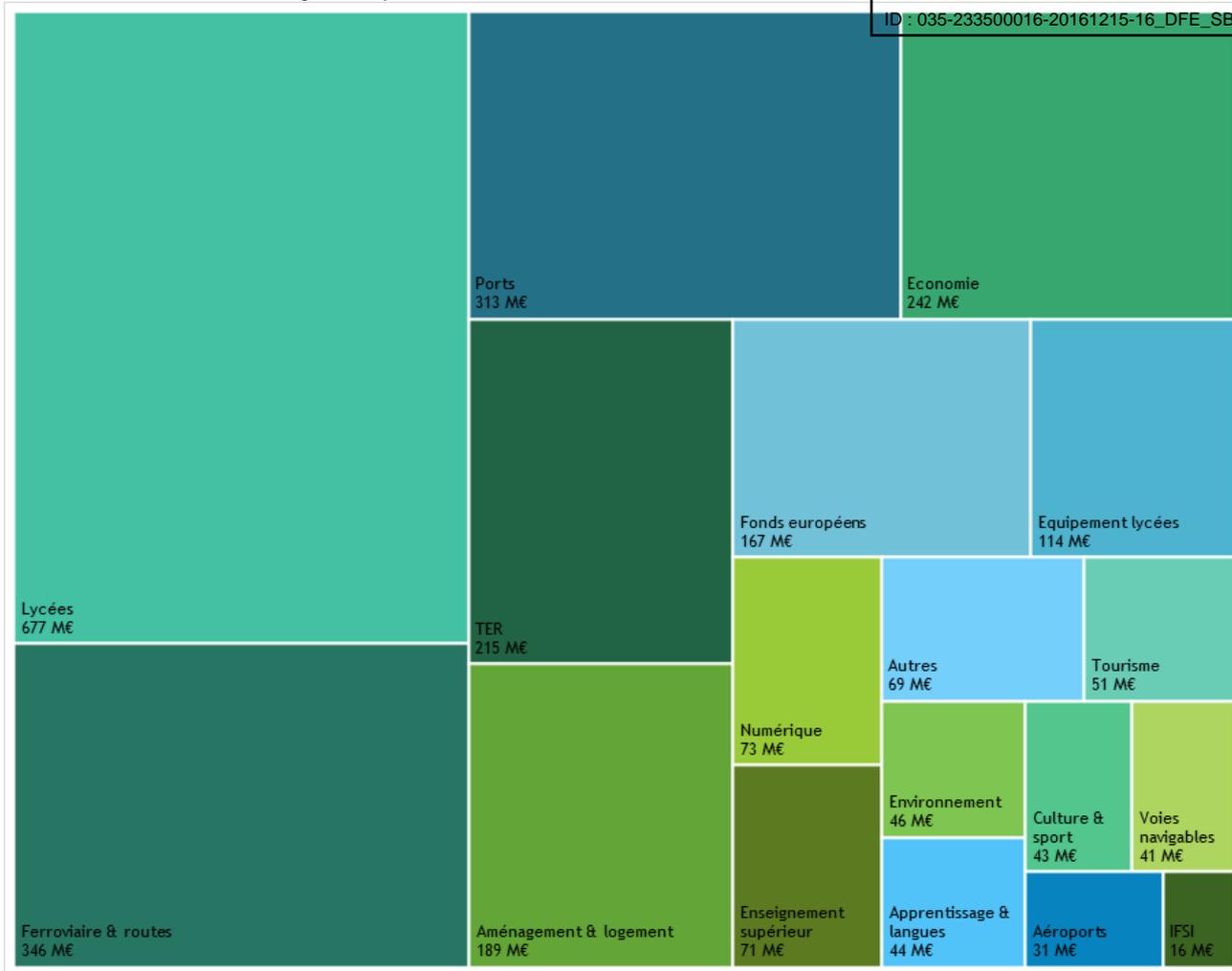
Construisant cette « Nouvelle Région », le projet régional prépare l'avenir. Il traduit la manière dont la Région entend se saisir de ses nouvelles compétences, et comment elle ambitionne de mettre en mouvement ses compétences plus anciennes.

**Ce projet s'appuie aussi sur une constance : celle de mobiliser 2,6 Mds€ dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2016-2021.** Nécessairement agile, cette planification saura s'adapter aux besoins nouveaux, comme elle devra intégrer les nouvelles compétences transférées. Ce PPI devra aussi être révisé dès lors que la Région pourra effectivement compter sur de nouvelles ressources, notamment en faveur des actions de développement économique.

Le schéma ci-après détaille, par grand secteur, la répartition de cet engagement régional en faveur de l'investissement.

Programme pluriannuel d'investissement 2016-2021 (en millions d'euros)

ID : 035-233500016-20161215-16\_DFE\_SBUD\_10-DE

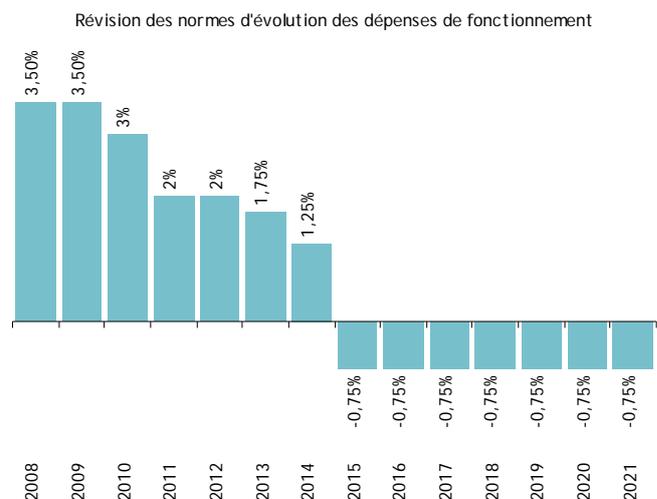


#### 4.6 – L'obligation de garantir la soutenabilité du cadre financier

La contrepartie du maintien d'un haut niveau d'ambition en matière d'investissement et de préparation de l'avenir, est la poursuite de l'effort, engagé depuis plusieurs années maintenant, pour contenir puis réduire nos dépenses de fonctionnement. Nous avons ainsi retenu, depuis 2014, un rythme d'évolution négative à -0,75 % de notre section de fonctionnement. Comme indiqué en février 2016, cet effort devra être prolongé d'année en année sur l'ensemble du mandat.

Une telle orientation impose des évolutions structurelles des politiques régionales et de leurs modalités de mise en œuvre afin de maîtriser nos dépenses à moyen et long termes. Cet examen minutieux de nos modes d'action permettra également à la Région de réorienter son budget sur les priorités nouvelles.

Cette orientation s'appuiera notamment sur le renforcement du contrôle de gestion, par le développement de l'évaluation des politiques publiques, qu'elles soient conduites directement par la Région, ou que leur mise en œuvre soit confiée à des partenaires.



**Pour garantir la soutenabilité du cadre financier, la Région Bretagne visera à réduire ses dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette) de 0,75% par an en tendance à périmètre et niveau de ressources constants.**

## Focus sur l'évolution de la masse salariale

Avec un montant de l'ordre de 156 M€ en 2016, la masse salariale représente le principal poste budgétaire de la section de fonctionnement. Sa part n'a cessé de croître et elle avoisine désormais les 20% des dépenses de fonctionnement. Son évolution dépend de plusieurs facteurs :

- l'augmentation des effectifs : leur nombre s'établissait à 400 en 2004, il a été presque multiplié par dix au cours des deux précédents mandats avec l'accueil dans les effectifs régionaux des agents des établissements publics d'enseignement secondaires, des ports et des voies navigables ;

- l'effet carrière ou « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), les mesures salariales générales de majoration du point d'indice qui sert de base à la rémunération du personnel de la fonction publique et certaines mesures

catégorielles, statutaires ou indemnitaires. En 2016, le point d'indice a été revalorisé de + 0,6 % avec un premier effet au 1<sup>er</sup> juillet. Une seconde revalorisation de + 0,6 % est également prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2017. Le coût global de ces hausses est évalué à un montant de l'ordre de 1,6M€ en année pleine. Par ailleurs, les premières mesures de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) ont été mises en place pour la catégorie B en 2016. Les mesures concernant la catégorie A et la catégorie C seront, elles, appliquées à partir de 2017.

En 2016, près de 3 385 agents permanents sont rémunérés par la Région. Sur ce nombre, 1 149 agents interviennent pour les services administratifs, les voies navigables et les ports et 2 236 agents pour les établissements d'enseignement.

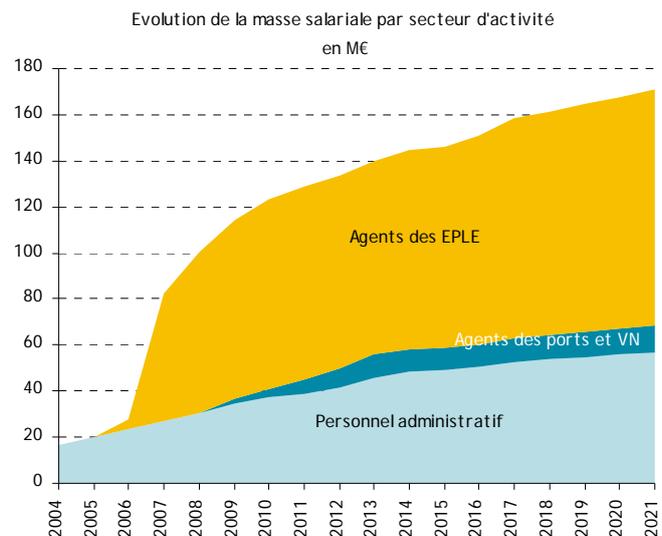
Pour garantir un niveau de service adapté, les effectifs permanents sont complétés par près de 450 agents non titulaires assurant des missions de remplacement (maladie, poste vacant, etc.) ou des besoins occasionnels. Ces remplacements demeurent importants notamment dans les EPLE avec une population dont la moyenne d'âge est plus élevée.

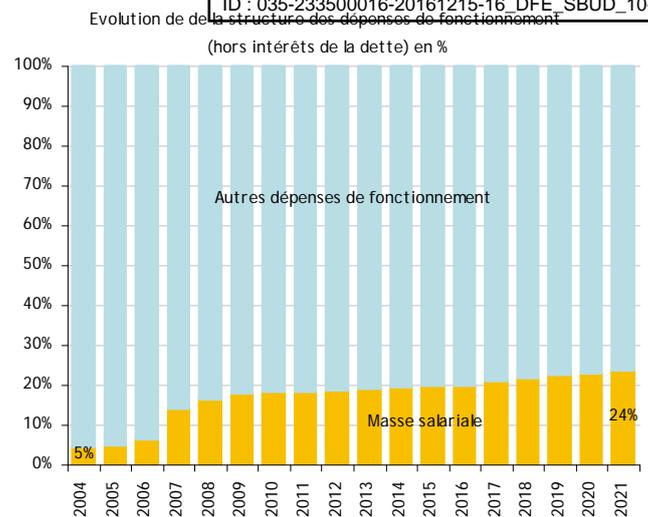
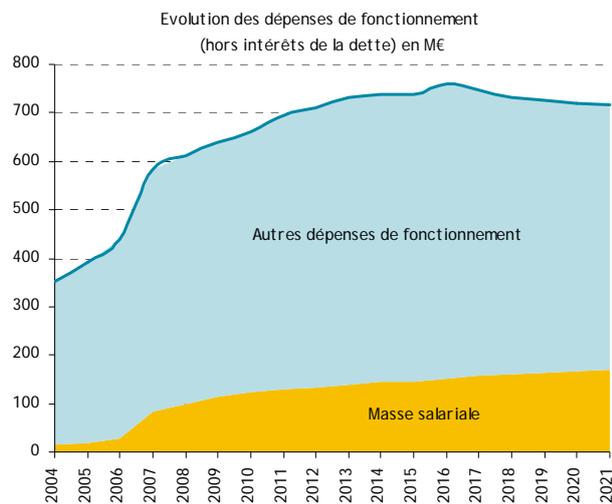
Dans un souci de formation, d'accompagnement à l'évolution des compétences et pour favoriser la formation des jeunes, les effectifs de la Région ont également été complétés par 39 apprentis et 20 emplois d'avenir.

Les effectifs ont augmenté de 1,6 % entre 2015 et 2016. Cette augmentation s'explique par un plus grand nombre de postes vacants pourvus, la mise en place de la maintenance informatique dans les lycées, la montée en puissance de la gestion des fonds européens et les ajustements des effectifs au regard des chantiers prioritaires du mandat.

En matière d'avantages en nature, la collectivité délibère annuellement pour préciser les conditions d'attribution de logement occupés par nécessité absolue de service dans les lycées et le long des voies navigables ou pour définir les conditions d'octroi de véhicules de manière précise et adaptée aux besoins de la collectivité.

En matière de temps de travail, la durée annuelle réglementaire est de 1607 heures et des régimes d'organisation différents existent au sein de la collectivité, selon que les agents relèvent des services, des EPLE, des ports ou des voies navigables.





L'objectif de maîtrise de la masse salariale initié lors des exercices budgétaires précédents reste prioritaire et différentes actions sont menées pour maîtriser une évolution sur laquelle la collectivité n'a pas tous les leviers. En effet, certaines mesures règlementaires s'imposent à la collectivité qui doit ensuite adapter ses effectifs et sa politique de ressources humaines en matière d'avancement et de régime indemnitaire notamment.

L'année 2016 a été marquée par les mesures catégorielles et règlementaires évoquées plus haut qui n'étaient pas toutes envisagées lors des précédentes échéances budgétaires. Par ailleurs, les effectifs ont augmenté afin de mettre en œuvre les chantiers prioritaires du mandat. Au final, cela a conduit à une évolution de réalisation estimée à + 3,1 % entre 2016 et 2015 (dont plus d'1 % de GVT, ,3 % de revalorisation du point d'indice et de mise en œuvre du PPCR, le reste étant notamment lié aux variations d'effectifs et ajustement de l'organisation).

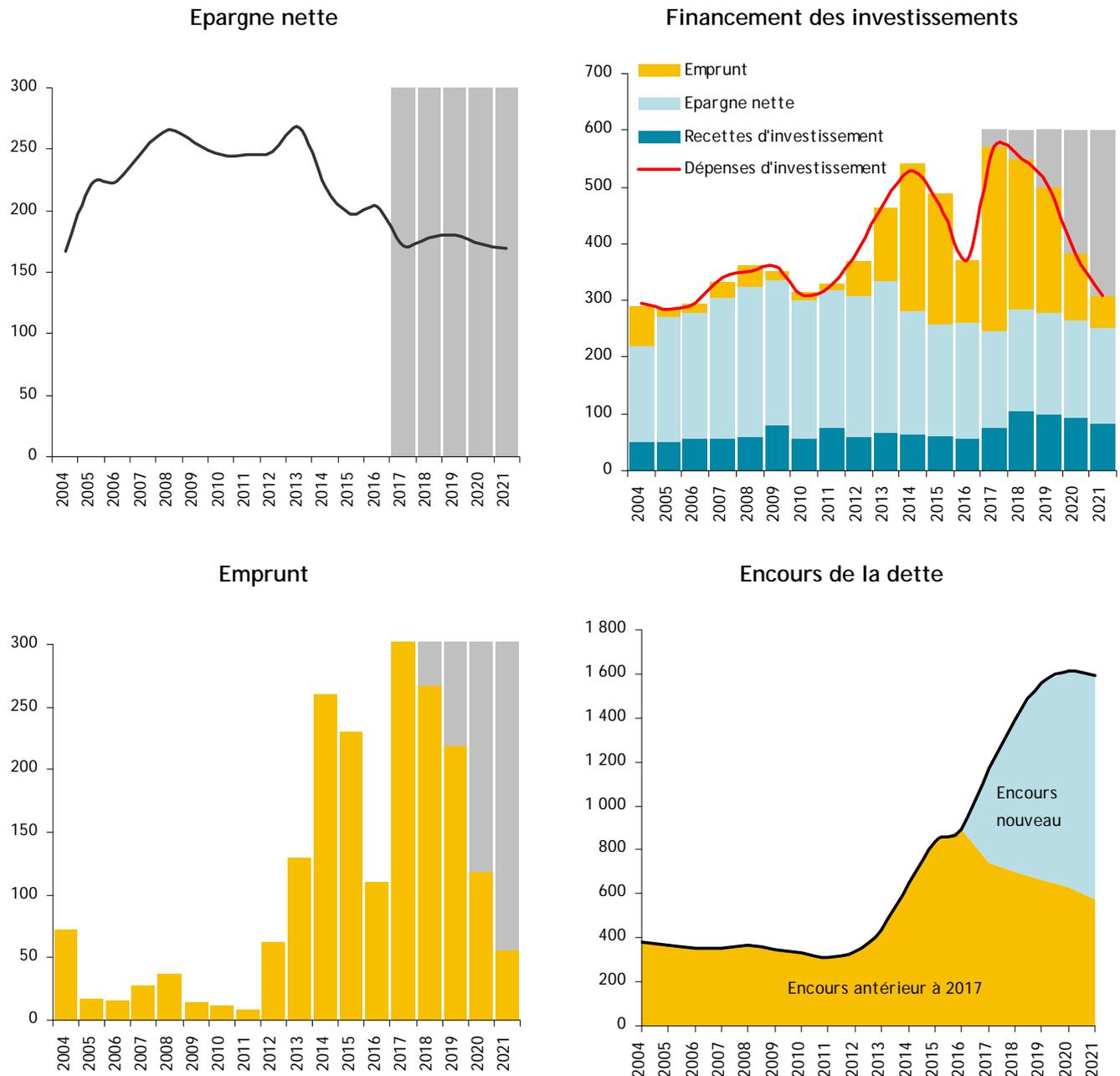
Pour 2017, les transferts de compétence issus de la loi NOTRe, les ajustements de l'organisation et la poursuite de la mise en œuvre des mesures catégorielles devraient entraîner une évolution de la masse salariale qui est estimée à + 4,7%. Sur cette dynamique globale, les principales variations sont celles liées aux transferts et ajustements de l'organisation (+1,82 %), au GVT (+1,07 %) , à la revalorisation du point d'indice (+ 1,05 %) ou encore à la mise en œuvre du PPCR<sup>2</sup> (+ 0,43 %).

Afin de respecter les perspectives d'évolution identifiées lors des orientations budgétaires pour 2016, il conviendra au cours des prochaines années de veiller à limiter, sur la période, le taux d'évolution de la masse salariale sur la base des effets du GVT et des mesures catégorielles qui pourraient l'impacter.

#### 4.7 – Des conditions d'emprunt optimisées mais qui approchent un seuil limite

La réduction progressive de l'épargne, conjuguée à des dépenses d'investissements conséquentes conduira à fortement mobiliser l'emprunt. Le besoin de financement est évalué à près d'un milliard d'euros entre 2016 et 2021. L'encours de dette pourrait atteindre 1,6 milliards d'euros d'ici la fin du mandat.

Cette très forte augmentation de l'endettement a conduit la Région à trouver des alternatives au financement bancaire classique en explorant d'autres segments du marché de financement.



Une part importante du besoin, est assurée par la contractualisation d'enveloppes auprès des prêteurs publics que sont la banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts (CDC). Les encours disponibles auprès des banques publiques sont les suivants :

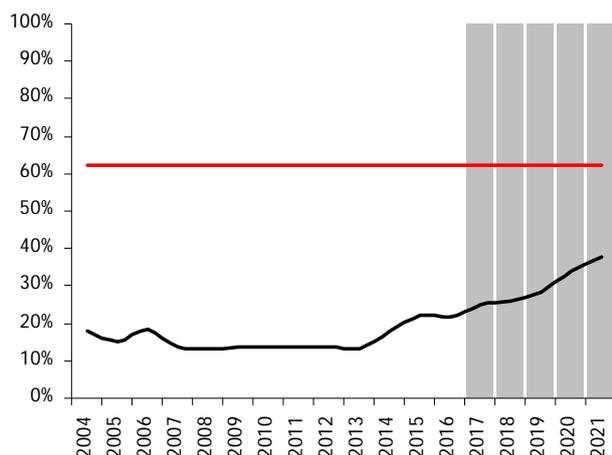
- Une nouvelle enveloppe de 200M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, suite à l'achèvement du contrat de 2011, dédiée au financement du projet « Bretagne à Grande Vitesse », comprenant notamment une enveloppe de 30M€ à taux zéro pour le financement projets de rénovation thermique des lycées vraisemblablement mobilisée d'ici la fin de l'année 2016 ;

- un complément de 105M€ sur les enveloppes de financement obtenues auprès de la BEI en juillet 2015 pour le financement du projet « Bretagne à Grande Vitesse » ;
- une enveloppe nouvelle de 150 M€ obtenue en septembre 2015 auprès de la BEI pour le financement des programmes d'acquisition de rames de trains express régionaux.

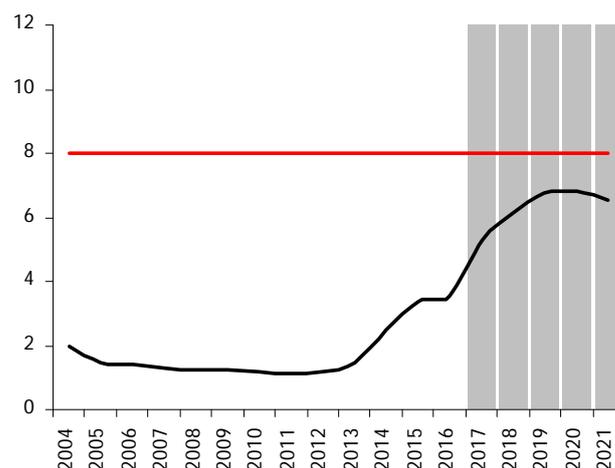
Il convient de noter que le financement de la BEI est assorti de garanties financières strictes par lesquelles l'emprunteur s'engage à ce que sa capacité de désendettement ne dépasse pas 8 ans et que le rapport entre annuité et épargne de gestion soit inférieur à 62,5%, pendant plus de deux exercices consécutifs.

La capacité de désendettement qui devrait s'élever en 2016 à 3,5 ans pourrait atteindre 7 ans en 2020, soit un niveau proche de la limite fixée par la BEI pour le maintien de ses financements.

Annuité/Epargne de gestion &lt; 62,5%



Capacité de désendettement &lt; 8ans



Pour combler son besoin de financement, la Région a recours depuis 2014 à des financements de type obligataire, c'est-à-dire mobilisant directement l'épargne disponible auprès d'investisseurs (caisse de retraites ou d'assurances, investisseurs institutionnels etc.). Le programme d'émission obligataire de la Région s'élève à 500M€ dont 230M€ ont d'ores et déjà été mobilisés. La première étape de ce processus d'appel au marché, à savoir la notation de la Région, a été franchie début 2013.

#### La notation de la Région

La notation permet aux éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans avoir pour autant à étudier ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer ces investisseurs sur la capacité d'une institution à honorer ses engagements.

Anticipant un éventuel recours au marché obligataire, la Région se fait noter depuis 2013. L'agence de notation *Fitch Ratings* a attribué la note « AA » à la Région Bretagne. Depuis avril 2015, la perspective associée à cette note est négative. L'agence précise qu'« une incapacité à adapter le niveau des dépenses à l'évolution des recettes, se traduisant par un ratio de dette sur recettes réelles de fonctionnement durablement supérieur à 120 %, pourrait justifier un abaissement des notes », de même qu'une capacité de désendettement supérieure à 9 ans.

Cette diversification des modes de financement vise à obtenir un taux d'intérêt moyen le plus bas possible, dans le cadre d'une répartition équilibrée du risque de taux (taux fixe, taux variables) et de contreparties. Les conditions actuelles de financement de la Région sont particulièrement favorables. Elles devraient le rester au moins jusqu'en mars 2017, date de fin programmée de la politique dite « accommodante » de la Banque centrale européenne. Sur la période 2017-2021, le maintien d'un coût moyen de la dette inférieur à 3 % sur la période est visé.